
BUENOS AIRES - Session plénière ouverte du GAC

Samedi 20 juin 2015 – 14h00 à 18h00

ICANN – Buenos Aires, Argentine

THOMAS SCHNEIDER: Alors, soyez tous les bienvenus à la réunion du GAC. La 53^e réunion de l'ICANN à Buenos Aires. Je m'appelle Thomas, je viens de la Suisse. Je suis vraiment très heureux d'être ici avec vous tous.

Pour commencer notre réunion, vous avez tous reçu l'ordre du jour, hein? Comme d'habitude...

Nous allons faire une présentation rapide. Vous allez tous vous présenter pour que nous sachions tous quelles sont les personnes ici présentes dans la salle.

Avant cela, je vais vous dire que depuis la dernière réunion, nous avons deux nouveaux membres: Maurice et Kiribati. Donc, maintenant, vous êtes 152 membres.

Nous allons commencer ici, de ce côté, pour que tout le monde puisse se présenter rapidement.

TRACY HIND: Bonjour. Je m'appelle Tracy Hind, je viens du Secrétariat du Groupe pour l'amélioration continue d'Australie.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

GEMA CAMPILLOS: Bonjour. Je suis Gemma Campillos, je viens de l'Espagne.

OLGA CAVALLI: Bonjour à tous, soyez tous les bienvenues dans mon pays, en Argentine, dans ma ville. Je m'appelle Olga Cavalli, je suis la représentante de l'Argentine au sein du GAC et je suis vice-présidente du GAC. Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de quelque chose à propos de notre ville, veuillez me le faire savoir, s'il vous plaît.

TOM DALE: Bonjour. Je m'appelle Thomas Dale du Secrétariat du GAC du Groupe d'amélioration continue d'Australie.

ISHAN DURDU: Bonjour. Je m'appelle Ishan Durdu, je viens de la Turquie.

NENRI KASSEN: Bonjour. Je m'appelle Nenri Kassen de la Namibie.

WANAWIT AHKUPUTRA: Bonjour, je m'appelle Wanawit Ahkuputra de la Thaïlande.

OLOF NORDLING : Olof Nordling du personnel de l'ICANN pour le soutien au GAC.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour à tous. Je m'appelle [peu clair 0 : 20 : 47] du Maroc. Merci, l'Argentine, de nous avoir accueillis, nous tous.

ALICE MUNOZ: Alice Munoz de la Commission de l'Union africaine.

MEGAN RICHARDS: Je suis Megan Richards de la Commission européenne. Je sais qu'il y a certains collègues qui arrivent, mais comme il s'agit d'Européens, il va falloir qu'ils déjeunent avant de commencer la réunion.

JULIA WOLMAN: Julia Wolman du Danemark.

FINN PETERSEN: Finn Petersen du Danemark.

ANA NEVES: Ana Neves du Portugal.

RAFAEL PEREZ: Rafael Perez de l'Espagne.

MANAL ISMAIL: Manal Ismail de l'Égypte.

PAR BRUMARK: Par Brumark, représentant du Gouvernement du Nouÿ.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Je représente le Gouvernement du Bérsil, je m'appelle [peu clair 0 :21 :38]. Je viens du ministère des Communications du Brésil.

PITINNAN KOOARMORNPATANA: Bonjour. Pitinan Kooarmornpatana de la Thaïlande.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour. [Peu clair 0 :21 :44] de la Thaïlande.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour. [Peu clair 0 :21 :47] de la Thaïlande.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour. [Peu clair 0 :21 :51] de la Thaïlande.

YAMAGUCHI: Bonjour. Je m'appelle Yamaguchi du Japon.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour. [Peu clair 0 :22 :01] du Japon aussi.

SUZANNE RADELL: Bonjour à tous. Suzanne Radell des États-Unis.

PETER NETTLEFOLD: Bonjour à tous. Peter Nettlefold de l’Australie.

ANNALIESE WILLIAMS: Bonjour. Annaliese Williams de l’Australie.

NICOLAS TREOLAR: Bonjour. Nicolas Treolar de la Nouvelle-Zélande.

ANDREA TODORAN: Bonjour à tous. Andrea Todoran du Gouvernement du Canada.

HELEN DORGAN: Bonjour. Helen Dorgan du Gouvernement du Canada.

MARC CARVELL: Bonjour. Marl Carvell du Royaume-Uni et du Département de la culture et des médias et du soutien.

HUBERT SCHOTTNER: Bonjour. Hubert Schottner du ministère allemand de l’Énergie et des questions liées à l’Internet.

SABINE MEYER: Sabine Meyer de l'Allemagne aussi.

CHRISTIAN SINGER: Bonjour. Je m'appelle Christian Singer, je viens de l'Autriche.

KAVOUSS ARASTEH: Bonjour. Kavouss Arasteh de l'Iran.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour, à tous. Je suis de l'Iran.

ELISE LINDEBERG: Bonjour. Elise Lindeberg de la Norvège.

ORNULF STORM: Bonjour. Ornulf Storm de la Norvège aussi.

THOMAS DE HANN: Bonjour. Thomas de Hann du ministère hollandais des Affaires étrangères.

YUVAL: Je viens de l'Israël.

RICARDO: Bonjour. Ricardo de la Colombie.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour. [Peu clair 0 :23 :35] de la Corée du Sud.

BO-YOUNG KIM: Bonjour. Je m'appelle Bo-Young Kim de la Corée du Sud aussi.

BRIAN BECKHAM: Bonjour. Brian Beckham de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

JOHN [BOSSLE]: Bonjour. John [Bossle] de l'Organisation pour la coopération et le développement économique.

CHRISTO CRISTO: Bonjour. Je suis Christo Cristo de la Bulgarie.

BO MARTINSSON: Bonjour. Bo Martinsson de la Suède.

LAURA [SANCHEZ]: Bonjour. Laura Sanchez du Mexique.

LIM CHOO-SAI : Bonjour. Lim-Choo Sai du Singapour.

CHARLES CHEW : Bonjour. Charles Chew du Singapour.

RITA FORSI: Bonjour. Rita Forsi de l'Italie, ministère du Développement.

MAURO MILITA: Mauro Milita du Vatican.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour. [Peu clair 0 :24 :29] de l'Italie.

PETER MAJOR: Bonjour. Peter Major de la Hongrie.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour. [Meil] du Vietnam.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour. [Peu clair 0 :24 :45] du Vietnam aussi.

JORGE CANCIO: Bonjour. Jorge Cancio de la Suisse.

STEPHANE BONDALLAZ : Bonjour. Sephane Bondallaz de la Suisse aussi.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour. La représentante du Gabon.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour. Je suis le représentant de la Guinée.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour. Je viens de l'Uruguay.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour. [Peu clair 0 :25 :15] de la République dominicaine.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour. Je viens de la Suisse. Je m'appelle [peu clair 0 :25 :26].

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour. Je viens aussi de la Suisse.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: [Inaudible 0 :25 :27].

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour. Je suis le représentant de la Guinée.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Bonjour. [Michel] [peu clair 0 :25 :41], Cameroun.

LAURENT FERRALI: Bonjour. Laurent Ferrali de la France.

DAMIEN COUDEVILLE: Damien Coudeville de la France.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour. Mathis [peu clair 0 :25 :59] de la Pologne.

CHEN CHUNG-SHU : Bonjour. Cheng Chung-Shu, je viens de la Taiwan.

ASHWIN RANGAN : Bonjour. Je m'appelle Ashwin Rangan, je viens de l'Indonésie.

JEAN-PHILIPPE MOINY : Bonjour. Je suis Jean-Philippe Moiny de la Belgique.

JAN VANNIEUWENHUYSE : Bonjour. Je m'appelle Jan Vannieuwenhuyse de la Belgique.

WAHKEEN MURRAY: Bonjour. Wahkeen Murray de la Jamaïque.

BENNETTE THOMAS : Bonjour. Bennette Thomas de la Jamaïque.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: De la Dominique.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour. Je viens de l'OIF, de la Francophonie, de la France.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour. [Peu clair 0 :26 :51], je viens du Tchad.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour. Je m'appelle [Jean-Carlete]. L'Argentine.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour. [Peu clair 0 :27 :01] de l'Argentine.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour. Je m'appelle [peu clair 0 :27 :07] de l'Indonésie.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour. Je m'appelle [Annie Chan], je viens de la Thaïlande – Taiwan, pardon.

ANGELA: Angela [peu clair 0 :27 :29] du Singapour.

EMMANUEL ADJOVI: Bonjour. Emmanuel Adjovi de l'Organisation internationale de la francophonie.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour. De Taiwan...

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Je viens de l'ITC, Kinshasa.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Bonjour. Je viens de la Namibie.

NIGEL CASSIMIRE: Nigel Cassimire de l'Union de télécommunications des Caraïbes basée Port España. Je viens du Nigéria.

NICOLAS G.CABELLERO: Nicolas G. Caballero de Senatics, du Paraguay.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Je m'appelle [peu clair 0 :28 :26], je viens de la Fédération russe.

THOMAS SCHNEIDER: Alors, merci beaucoup. Nous sommes de plus en plus diversifiés dans cette salle, ce qui est très bon, d'ailleurs.

Je vais passer la parole à nos collègues d'ACIG, du Groupe australien pour l'amélioration continue pour qu'ils nous présentent, fait un tour d'horizon de la semaine.

TOM DALE : Merci, Thomas.

La réunion du GAC de cette semaine sera centrée sur différents objectifs, dont les deux premiers qui prendront la plupart du temps disponible et du temps disponible pour les débats dans l'ordre du jour concernant ce qui suit. Se mettre d'accord sur une proposition définitive du groupe intercommunautaire de travail concernant la transition des fonctions IANA. Il s'agit d'un exercice ayant une date butoir pour le GAC, c'est ce jeudi, pour parvenir à présenter une position en tant qu'organisation membre. Nous avons des séances qui commencent demain et qui se poursuivent jusqu'à mercredi. Il y a d'autres réunions en dehors du GAC, partout dans la communauté. Cela se fera pendant toute cette semaine de réunions de l'ICANN. On verra donc différentes séances d'informations du CCWG. La deuxième priorité est de demander au GAC de préciser des points importants concernant le groupe intercommunautaire du travail sur la responsabilité de l'ICANN, et c'est ce que nous connaissons comme le CCWG.

Nous allons aussi devoir présenter des commentaires au CCWG, à la fin de la semaine, sur la plupart de leurs propositions. Cela va continuer à être fait pendant les débats qui auront lieu en dehors du GAC pendant la semaine. Nous allons travailler aussi sur la structure des groupes de travail du GAC. Il y a de nouveaux groupes de travail, dont certains se réunissent pour la première fois pendant cette semaine. Ils sont énumérés séparément dans l'ordre du jour, mais le GAC va envoyer – va faire des tâches concernant ces groupes de travail, concernant la protection du consommateur, la mise en application des lois, tout ce qui concerne le droit de l'homme et le droit international. Il y a aussi un groupe de travail s'occupant de la participation du gouvernement, un autre pour la protection future des noms géographiques en tant que nom de domaine de premier niveau, un autre avec la participation du GAC au NomCom, et peut-être un nouveau groupe de travail concernant les demandes de candidature communautaires pour les nouveaux gTLDs.

Quant aux nouveaux gTLDs, qui sont les noms de domaine de premier niveau générique, il y a aussi une séance du GAC concernant les sauvegardes. Pendant cette étape, pendant cette série qui fera l'objet de discussions cet après-midi, il y aura aussi une discussion sur les problèmes qui pourraient se présenter dans les prochaines étapes ou les prochaines séries.

Et nous allons voir aussi ce qui se passe avec le produit des enchères qui fera l'objet d'un débat lors de la réunion de niveau des SOs et des ACs.

Le GAC participe aussi à d'autres points de la communauté de l'ICANN. Nous allons avoir lundi une autre réunion avec la GNSO pour parler du développement des politiques ou l'élaboration de politiques pour la GNSO. Le GAC va participer avec la ccNSO pour tout ce qui concerne le GTLD, avec le Comité consultatif At-Large, ainsi qu'avec le Comité ACs.

Voilà donc les réunions qui seront tenues pendant la semaine. Le GAC va aussi discuter des différents points concernant les questions liées à la gouvernance de l'Internet, en ce qui concerne l'ICANN, et sa participation au WSIS+10 ainsi que le groupe intercommunautaire de l'ICANN sur la gouvernance de l'Internet.

Donc, vous avez eu un tour d'horizon très rapide de ce qui va se passer pendant cette semaine. Je crois que nous devons avoir un certain nombre de commentaires pour voir les priorités de la semaine et voilà, donc, comment l'ordre du jour a été structuré.

Maintenant, si Thomas me le permet, je vais demander à Tracey de nous donner une partie de l'information sur les questions administratives très importantes sur lesquelles il nous que nous soyons occurrents. Parce que je sais que si quelqu'un n'est pas dans la liste de personnes présentes, je sais qu'il y a des problèmes. Donc, Tracey va vous dire un peu comment on va faire l'appel ou comment on va faire les choses pendant cette réunion.

TRACEY HIND:

Il y a des méthodes différentes que nous allons mettre en œuvre cette fois-ci. Vous pouvez voir qu'à côté des portes, sur les murs à droite de

l'extincteur d'incendie, il y a des feuilles que moi, j'ai mises là, et ce que nous vous demandons, c'est de bien vouloir écrire votre nom et le pays dont vous venez sur ces feuilles qui sont là, à côté de la porte, à droite. Il y a aussi des instructions; je crois qu'elles sont en français, en anglais. C'est un système manuel très simple. Et nous espérons donc que cela nous permettra de savoir de façon exacte les personnes présentes pendant les cinq journées pour que l'on puisse enregistrer cette information.

Afin de vous encourager à le faire, nous avons pris que nous allons attribuer à ceux qui seront – qui auront assisté à toutes les journées, c'est un maté argentin, très beau, c'est un maté, une boisson argentine. Je n'oserais pas dire – enfin, je ne risquerai pas de vous expliquer les règles professionnelles pour boire du maté, mais je pense qu'Olga peut le faire. Je devrai dire – excusez-moi, mais je devrais dire que nous allons le donner mercredi.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci, Tracey. Espérons que cela va donner de bons résultats.

Voilà. C'est tout pour le premier point de l'ordre du jour. Faudrait-il faire des commentaires sur l'ordre du jour? Est-ce que quelqu'un aurait quelque chose à dire? C'est le moment de faire des commentaires là-dessus, si quelqu'un veut en faire.

L'un des points concernant l'ordre du jour sur lequel je veux insister, même si nous en avons parlé pendant les communications téléphoniques que nous avons eues auparavant, vous allez voir que

l'un des points importants pour cette réunion, non seulement pour le GAC, concerne le processus de la transition des fonctions IANA et le processus de responsabilité.

Nous avons employé beaucoup de temps pour faire cet ordre du jour, pour pouvoir en parler, pour parvenir à un consensus sur la position du GAC concernant ces sujets, surtout pour la séance du dimanche matin, parce que là, nous allons voir si nous aurons besoin de plus de temps et nous allons donc modifier l'ordre du jour pouvoir consacrer davantage de temps à ce point-là. Bien sûr, avec votre autorisation. Mais nous essayons de maintenir l'ordre du jour tel qu'il est, mais si nous estimons qu'il faille le modifier, nous pouvons le faire demain. Demain, lorsque – enfin, c'est juste pour que vous le sachiez.

Un autre renseignement que je veux vous présenter, c'est – vous avez peut-être vu dans les courriels, dans la messagerie électronique, qu'on vous a invité à manger et à boire dans la maison qui est de l'autre côté de la rue, en face, oui. Il faut dire aux gens du restaurant combien nous allons être là. Si quelqu'un n'a pas encore pu répondre au courriel, il n'a pas pu s'inscrire, bien sûr il pourra y assister, mais je vous demande, s'il vous plaît, de le dire à Julia Charvolen le plus tôt possible. Julia fait partie du personnel de l'ICANN, elle travaille très dur pour que nos réunions puissent avoir lieu. Je vous demande, s'il vous plaît, d'envoyer un mail à Julia ou de m'envoyer un moi ou à Olga. Personne ne sera exclu de ce dîner, mais nous avons besoin de savoir combien de personnes vont être présentes au restaurant.

Oui, l'Iran.

IRAN :

Merci beaucoup, Thomas. Quant aux activités de l'ICG, comme l'un des cinq membres de l'ICG en représentation du GAC, il serait peut-être bon d'avoir l'occasion d'informer très rapidement le GAC des activités de sous-groupe. Tous les commentaires qui pourraient être, enfin, faits au cas où cela n'aurait pas été inclus dans l'ordre du jour — si vous les avez déjà, je vous prie de nous donner l'occasion de faire ces commentaires, moi, ou mes autres collègues, pour pouvoir vous expliquer un peu le travail de ce groupe.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci beaucoup. Vous avez raison. L'ICG n'est pas mentionné explicitement, mais nous savons que cela fait partie de la discussion sur le processus de transition et cela sera prêt demain. Merci beaucoup de nous avoir fait remarquer que l'on ne doit pas seulement parler du CWG, mais aussi de l'ICG comme faisant partie de ce processus.

Merci beaucoup.

Je vois qu'il n'y a plus de commentaires par rapport à l'ordre du jour.
Ah! Voilà! Il y a une main levée.

Les États-Unis, s'il vous plaît.

ÉTATS-UNIS :

Merci, Monsieur le Président. Un commentaire rapide par rapport aux amendements spécifiques aux principes opérationnels. Cela est inclus dans l'ordre du jour pour aujourd'hui, aussi pour jeudi. Je voudrais donc savoir si la séance de jeudi pourrait être faite pendant la matinée parce que ce matin-là, il y a une autre réunion de CCWG, alors peut-être il y aura des conflits. La question importante des principes opérationnels pourrait être traitée au petit matin. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci d'avoir signalé cette question. Je regarde Henri, mon collègue. Je vais lui demander s'il est d'accord du fait que cette séance soit changée à un autre moment. Il y a les – changer les deux points 29 et 30 pour que ce soit possible de participer aux deux réunions en parallèle, OK? On a déjà pris note?

Merci.

Ceci dit, nous passons maintenant au point # 2. Il s'agit là d'une question où l'on essaie d'augmenter la transparence, la prise de conscience ou la connaissance et la traçabilité de notre travail, les faits de nos activités, en particulier par rapport aux conseils, aux avis que nous avons donnés et que nous allons continuer de donner au Conseil d'administration. Nous voulons qu'il soit plus clair, plus visible et que les faits de notre avis soient pris en compte – que l'on ait pris en compte que l'on a déjà considéré. Ceci a été enregistré au site Web du GAC, mais n'a pas été – cette information n'a pas été utilisée. L'idée

est donc d'initier un processus pour faire le suivi de nos avis et voir d'une manière systématique quels ont été les effets de nos avis.

Je passe maintenant la parole à Tracey, qui va vous présenter une proposition par rapport à la manière dont on peut faire en sorte que ce travail soit plus visible.

TRACEY HIND:

Merci, Thomas. C'est une présentation que vous voyez là, sur l'écran, c'est quelque chose qui est inclus dans les documents que nous vous avons envoyés. Voilà l'approche proposée pour considérer la question. Une question qui nous indique ce qui se passe avec l'avis du GAC une fois que cet avis est donné et comment pourrait-on éventuellement le partager avec les membres du GAC. Aussi, une manière de mesurer si les résultats, pour ce qui est des politiques publiques, deviennent meilleurs ou s'améliorent.

Nous proposons d'analyser différentes parties de l'avis du GAC. Ce qui est ici, dans la dernière diapo que vous voyez. Il y a différents avis que nous avons donnés entre la réunion de Prague et la réunion numéro 52 de Singapour. On a des études de cas avec ces avis en particulier. Il faut les mesurer en fonction de ce que vous voyez dans la diapo # 3 où nous parlons de la qualité de cet avis. Nous pouvons déterminer si la qualité est bonne ou pas si bonne que ça, suivant les aspects que nous allons voir du côté de la mise en œuvre. Si les différentes parties prenantes, on peut contribuer, si ces contributions ont été prises en compte, si cet avis a été mis en place dans son ensemble, et si les

résultats ont été clairs par rapport à ce processus ou bien si les résultats n'ont pas été très clairs. Alors, voilà ce que nous proposons depuis le GAC, avec le Secrétariat ACIG.

Nous allons faire un rapport de toutes nos conclusions que nous allons analyser à Dublin et bien, entendu, vous pouvez faire une révision, voir s'il y a des modifications à suggérer sur la manière de présenter l'avis du GAC ou la rédaction de cet avis, ou la manière dont on conserve les enregistrements pour voir si on peut faciliter le travail pour que vous puissiez parler des améliorations obtenues comme résultats de notre travail que l'on fait dans les différents groupes.

Voilà ce que j'avais à vous dire, à moins qu'il y ait des questions dans la salle...

THOMAS SCHNEIDER: Des questions? La Suède.

SUÈDE : En réalité, ce n'est pas une question. Je voudrais dire que nous soutenons cette initiative dédiée à réviser l'efficacité de l'avis du GAC. Et peut-être pourrions-nous ajouter encore un élément à l'efficacité. Peut-être pourrions-nous considérer une révision de la clarté de l'avis du GAC lui-même. C'est-à-dire que si ceux qui reçoivent l'avis comprennent bien ce que nous voulons dire — bien évidemment le Conseil le comprend, mais les autres parties de la communauté, je ne

sais pas si cela est possible, si cela est nécessaire, mais c'est toujours une option à tenir en compte.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci, la Suède. Dans ce contexte, je voudrais aussi vous rappeler que nous avons reçu différentes recommandations et demandes à des ATRT, d'autres entités, comme la GNSO, par rapport au fait qu'il faudrait fournir des fondements pour notre avis. Ceci a été incorporé et nous essayons justement de formuler dans les termes les plus clairs possible pour nous assurer qu'il soit bien compris et pour augmenter les possibilités qu'il soit bien compris. Alors, nous prenons note de votre observation et de votre demande. Nous allons voir si on peut l'incorporer.

D'autres questions?

L'Iran.

IRAN :

Merci. Merci au Secrétariat de nous avoir fait parvenir ces documents si utiles. Je me demande s'il faudrait dire « efficacité de la documentation » ou « la mise en œuvre ». Parce que si l'on parle de l'efficacité, peut-être on aura l'impression que l'on parle si l'avis a été efficace ou pas, mais ce qui nous intéresse, c'est le degré de mise en œuvre de cet avis. Et d'après les statuts constitutifs, nous parlons de la mise en œuvre de la part du Conseil quand ils reçoivent notre avis, que

notre avis est analysé, et peuvent procéder à la mise en œuvre ou pas. Peut-être faudrait-il ajouter « mise en œuvre » en plus d'« efficacité » où l'effet est la mise en œuvre de notre avis parce qu'ici, il y a quelque chose dont on a parlé au CCWG, et c'est justement de ça qu'on a parlé. Cela a été modifié pour éviter de donner l'impression que notre avis était efficace parce que nous, nous visons à ce que notre avis soit efficace. Ce qui est important, c'est la mise en œuvre et si on peut faire le suivi aussi.

Merci.

TRACEY HIND:

Merci. La mise en œuvre est sans doute quelque chose que nous prévoyons. Ce n'est peut-être pas très clair dans la présentation. Merci.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci.

Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI:

Merci, Monsieur le Président. Je reviens à votre commentaire sur le fait de fournir les fondements de notre avis. Je veux dire, un aspect de l'analyse de l'efficacité du GAC pour transmettre son avis, c'est justement les modalités utilisées. Si on parle de narrative ou par écrit, ou pour faciliter l'articulation du communiqué ou s'il s'agit d'un forum

physique où l'on peut présenter cet argument de l'avis du GAC, en nous réunissant avec les membres de la communauté voulant savoir comment le GAC est arrivé à élaborer cet avis et son contenu. C'est peut-être une option qu'il faudrait tenir compte dans la révision. Je soutiens l'initiative sans aucun doute. Merci.

THOMAS SCHNEIDER:

Bien entendu, il y a différents éléments sur la manière de donner ce fondement. Il est clair que nos mots, notre rédaction doivent être aussi clairs que possible, sans ambiguïté. Et nous pouvons aussi expliquer nos fondements de manière individuelle ou de manière bilatérale dans des réunions publiques. C'est-à-dire que c'est notre premier essai et alors peut-être nous pourrions avoir au fur à mesure les résultats de ces premières démarches et puis en discuter et voir la manière de l'améliorer, de les corriger. Mais je prends dûment note et nous croyons que cela est nécessaire. Je remercie le Secrétariat de mener à bien cet exercice.

D'autres observations ou d'autres questions?

Il semblerait qu'il n'y en ait pas.

OK. Alors, nous passons maintenant au point suivant de notre ordre du jour.

C'est incroyable, mais on est en avance avec notre ordre du jour. On va voir combien de temps ça dure. C'est le point # 3, à savoir les amendements spécifiques aux principes opérationnels.

Pour les nouveaux venus ou ceux qui n'ont pas participé auparavant à nos réunions, je veux vous rappeler qu'en octobre, à la réunion de Los Angeles, nous avons fait des élections et l'idée originale était de choisir un président et trois vice-présidents. Par la suite – suite aux élections, pardon, il semblerait que c'était correct d'augmenter la quantité ou le nombre des vice-présidents à cinq afin de permettre une plus grande diversité au niveau régional pour ce qui est du personnel de direction du GAC. Alors, nous avons profité de l'occasion, c'est-à-dire que les principes opérationnels nous permettaient d'avoir d'autres fonctionnaires que nous appelons « vice-présidents ». Bien que nous ayons décidé que du point de vue un plus informel, il faudrait passer à quelque chose de plus formalisé. Alors, on a lancé une procédure officielle pour amender les principes opérationnels sur cette question en particulier, à savoir changer les vice-présidents de trois à cinq et modifier quelques éléments, moins importants, de disposition sur les procédures d'élection qui figurent dans nos principes opérationnels. C'est la première fois que nous avons fait ce type d'élection et nous nous sommes rendu compte qu'il y avait des choses qui n'étaient pas très claires et qui étaient un peu problématiques. Nous avons donc décidé d'initier cette procédure pour corriger ou amender les principes opérationnels avec certains petits changements sur la base d'un accord qu'il fallait le faire. Nous avons aussi signalé qu'on a le sentiment partagé que la totalité des principes opérationnels devrait être révisée. Ceci est quelque chose que l'on a essayé de faire à plusieurs reprises dans le passé, mais il y a toujours eu une question plus urgente ou plus importante qui a eu la priorité, et on ne l'a jamais fait, cette révision n'a jamais été effectuée.

À Los Angeles, nous avons pris cette décision et cette décision a été reconfirmée à Singapour.

Il y a deux processus. Premièrement, celui qu'on essaie de faire aujourd'hui, si possible, accorder les changements mineurs pour permettre d'avoir cinq vice-présidents et un mécanisme robuste pour mener à bien les élections et aussi une révision des principes opérationnels qui peut exiger davantage de temps parce qu'il peut y avoir différentes opinions sur le fait s'il faut modifier ou pas certaines parties de ces principes opérationnels.

Voilà ce que l'on va discuter jeudi dans le cadre du bloc de questions internes du GAC.

Alors, gardez à l'esprit qu'il y a deux processus en cours pour que tout soit bien en place avant d'effectuer les prochaines élections des vice-présidents qui auront lieu en octobre, à Dublin. Nous devrions donc corriger ceci maintenant, voilà donc pourquoi nous avons commencé à traiter la question ici. Et puis, toutes les autres possibles modifications aux principes opérationnels peuvent être révisées ou prises en compte dans un processus un peu plus long. Et là, on en reparlera plus longuement jeudi.

En ce qui concerne la présentation de ce qui s'est passé depuis la dernière réunion, y compris la formation ou les commentaires que vous nous avez fait parvenir pendant la période de commentaires publics de 60 jours, je voudrais maintenant passer la parole à Tracey pour faire la présentation correspondante.

TRACEY HIND:

Alors, dans l'Annexe A que vous avez sur l'écran en ce moment, nous avons eu des commentaires faits par quatre membres du GAC. Je ne vais pas les lire. Vous pouvez les voir dans le document que vous avez à votre portée. Le travail que nous allons faire aujourd'hui, c'est de décider d'accepter ou pas ces amendements de moindre importance tels qu'ils sont présentés dans ce document informatif. Et nous allons souligner que nous avons ici des suggestions faites par différents membres du GAC.

C'est comme ça... Nous allons voir maintenant l'Annexe B, qui est le prochain document. J'ai voulu dire « la page suivante de ce document ». Pardon. C'est justement l'Annexe B. Dans ce document, qui va être projeté maintenant, si nous continuons à avancer là... voilà. C'est ça. Dans cette version du document qui apparaît sur l'écran maintenant, les amendements que nous vous demandons de considérer et considérer ou d'examiner sont surlignés en jaune, ils ont été soumis aux commentaires publics. On a mentionné l'augmentation du nombre de vice-présidents de trois à cinq, nous pensons qu'il n'y aura pas de polémique là-dessus et que la plupart des gens, des membres soutiennent, ainsi que des élections sous un format électronique au lieu de faire des élections en présence.

Pour les commentaires en bleu, vous allez voir qu'il y en a – des commentaires qui sont surlignés, qui correspondent aux membres du GAC et qui concernent les principes. Nous allons peut-être considérer le principe 32, Julia – et nous allons voir là de quoi je vous parle.

Vous pouvez voir là, sur l'écran, le principe # 32, qui a un amendement qui est proposé ainsi qu'une suggestion qui est faite. Ce que nous demandons au GAC pour aujourd'hui, c'est de faire deux choses. D'une part, de nous dire si vous acceptez ces amendements de moindre importance qui apparaissent sur ce document surligné en jaune ou si vous acceptez ceux qui sont en bleu. Je peux peut-être vous céder la parole...

TOM DALE :

Je vais faire une suggestion, Thomas. Le GAC peut peut-être considérer ou examiner en premier lieu les amendements pour les vice-présidences supplémentaires et considérer ensuite la question des amendements à apporter aux procédures. Je crois que ce serait l'ordre logique. Donc, on débattrait en premier lieu la proposition d'amendement pour les principes 21, 25 et 32 concernant l'augmentation du nombre de vice-présidents de trois à cinq pour le GAC. Je ne sais pas si le GAC est d'accord sur ces modifications pour avoir jusqu'à cinq vice-présidents.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci, Tom. Nous allons donc commencer par vous demander – oui, l'Iran.

IRAN :

Merci. Merci au Secrétariat d'avoir attiré l'attention du GAC sur ces amendements proposés. Je crois qu'au point de vue juridique, il y a

une différence entre cinq et jusqu'à cinq. Lorsqu'on dit « cinq », c'est cinq. Si l'on dit « jusqu'à cinq », on peut en avoir deux, trois ou quatre. Je ne suggère aucune des deux options, mais je veux préciser devant mes collègues qu'il faudrait peut-être considérer ce type de problèmes qui sont apparus dans d'autres organisations internationales lorsque nous disons « jusqu'à x ». Lorsque l'on dit « jusqu'à », il y a une interprétation possible. Alors, ce que je dirais, c'est qu'avant de parler dans les prochaines réunions, si nous allons dire combien de personnes nous allons voter ou si nous allons établir cela dès maintenant.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci, l'Iran. Vous avez raison. Avant, on disait « jusqu'à trois » et on a toujours eu trois vice-présidents. Je ne sais pas ce qui se passerait si un vice-président était dans une réunion. Je ne sais pas si cela nous permet d'être plus flexibles ou si l'on peut avoir un peu moins de vice-présidents que le chiffre maximal qui est proposé. Personnellement, je ne vois pas d'oppositions pour modifier cela parce que nous voulons en avoir cinq, mais si nous voyons qu'il n'y en pas plus que quatre qui se présentent, il y en a que quatre qui se présentent, nous allons avoir à encourager les gens à présenter leur candidature. Donc, si l'on dit « jusqu'à cinq », l'on peut – avec cette expression, on peut couvrir tous les cas possibles sans avoir à porter de modifications.

Mais je vais reposer la question à tout le monde : est-ce que quelqu'un s'oppose aux trois modifications sur les paragraphes dont Thomas a parlé qui concerne le nombre de vice-présidents?

Il semblerait bien que personne ne s'y oppose. Donc, c'est une décision qui a été prise – cela facilite notre vie, notre travail pour la prochaine élection.

Nous allons donc maintenant aborder le prochain point. Tracey ou je ne sais pas, est-ce quelqu'un voudrait faire une liste des paragraphes où il faut apporter des amendements, de petits amendements ou modifications des votes?

TRACEY HIND:

Merci, Thomas. Les modifications concernant les procédures d'élection se trouvent à la page 2. Le principe 32, le principe 31, surtout. Ce sont les principes 35 et 36 qui ont beaucoup de modifications à apporter. Et la modification principale qui serait introduite, mis à part ces amendements de moindre importance, c'est changer les élections de la modalité en présence, comme cela était le cas pour la dernière élection et de faire cela en modalité électronique, en modalité numérique qui durerait plus longtemps, mais avant la réunion. Et l'on espère finir les élections quelques jours avant la réunion. Il y aurait donc une période d'élections plus longue, unique, et ce serait plus simple.

Voilà ce que nous voudrions modifier en ce qui concerne les élections.

Dans la proposition faite par le document de l'ACIG, consiste en ceci. De faire une élection par voie électronique et pas une élection en modalités personnelles afin de pouvoir réaliser les amendements de moindre importance. Je veux dire que la Nouvelle-Zélande, la

Commission européenne et l'Espagne ont fait des commentaires sur les principes 35 et 36 et moi aussi, j'ai suggéré que le vote se fasse en modalités – en présence ainsi que la modalité électronique. Je crois...

Thomas, on pourrait peut-être diviser ça. Il faudrait savoir si tout le monde veut adopter la modalité électronique. La question, disons, qu'il faudrait poser serait : faudrait-il voir les propositions de la Nouvelle-Zélande, de la Commission européenne et de l'Espagne?

Parce que pour ce cas particulier, on parle de modalités en présence pour l'élection. Ou ce serait peut-être plus approprié de diviser en deux questions.

THOMAS SCHNEIDER: Merci, Tracey. Je crois que nous pourrions traiter la question paragraphe après paragraphe pour voir si nous pouvons les adapter. Et s'il y a eu des commentaires, je demande à ceux qui les ont faits de bien vouloir les expliquer.

TRACEY HIND: OK. Le premier paragraphe concerne le principe 32. Nous avons déjà parlé des cinq vice-présidents, mais la suggestion de l'Australie était d'apporter une modification au texte de ce principe pour que ce soit plus clair, que le résultat soit déterminé à la majorité simple.

THOMAS SCHNEIDER: L'Australie et puis l'Autriche.

AUSTRALIE : Merci, Monsieur le Président. Je crois que dans la liste de l'Espagne, je crois que le texte de proposition, le texte suggéré, celui que l'on a sur l'écran, nous n'aurions pas de problème à ce que cela soit adopté. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: C'est-à-dire que la partie surlignée en bleu, on la supprimerait.

AUSTRALIE : Oui, oui.

THOMAS SCHNEIDER: OK.

L'Autriche.

AUTRICHE: Merci. Une question pour le principe 32. Le de2rnier paragraphe dit : « [A]u cas où il y aurait une deuxième série d'élections, seuls les membres du GAC présents dans la réunion peuvent participer. » Alors, là, on élimine le vote en modalités électroniques. Supposant qu'il y ait moins d'un tiers des membres présents, cela signifierait que nous ne pourrions pas avoir de second tour. Cela devrait se passer – comment les choses vont-elles se passer? Si nous parlons de votes à modalités

électroniques et qu'il y a un deuxième tour, il n'y a pas suffisamment de membres ici présents, qu'est-ce que nous allons faire?

TRACEY HIND:

Ben, c'est une très bonne question!

Oui, il faudrait que nous revoyions ça, que nous révisions cela. Cela vient des principes opérationnels existants lorsqu'on parle d'un tiers des membres présents.

THOMAS SCHNEIDER:

Ce que nous pouvons faire, c'est pour le second tour, nous disions que nous avons besoin d'un tiers des votes des membres en présence, normalement.

La Nouvelle-Zélande et l'Égypte.

NOUVELLE-ZÉLANDE:

Merci, Monsieur le Président.

Je crois que c'était l'une des propositions des commentaires de l'Espagne lorsque nous aurions proposé que si la proposition du principe 35, qui permet la votation en modalités électronique au second tour, était autorisée. Pour ce cas particulier, il faudrait aussi modifier le texte pour dire que pour le second tour, nous pourrions aussi nous servir des moyens électroniques.

THOMAS SCHNEIDER: Donc, nous allons continuer à travailler sur ce paragraphe jusqu'à ce que nous voyons, par rapport au principe 35, ces – autrement, nous allons modifier maintenant.

ÉGYPTE : Moi, j'allais ajouter quelque chose à ce que l'Autriche avait demandé. Que se passe-t-il si nous avons des participants à distance pour une réunion en particulier? Est-ce que nous allons limiter cela aux gens qui sont ici présents, même si nous avons des participants à distance? Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. Je crois qu'il va falloir en débattre lorsque nous parlerons du principe 35.

Le principe 32 fait l'objet d'un autre accord, sauf la dernière partie, une fois qu'il sera résolu, une fois que nous allons discuter du 35.

Maintenant, nous avons le principe 34.

TRACEY HIND: Le principe 34 dit que cela inclut une modification très importante qui dit – au lieu de dire « par courriel », on dit « en modalités électroniques » parce que ce ne sera pas par courriel, mais par un outil qui sera en ligne. Voilà, donc, la modification, qui est une modification importante.

THOMAS SCHNEIDER: L'Iran.

IRAN : Voter par modalités électroniques signifie qu'il faut que nous ayons une autorisation de celui qui vote, qui émet sa voix. C'est un point fondamental pour les membres. Il faut qu'il y ait quelqu'un qui puisse envoyer le vote parce qu'autrement, c'est n'importe qui, qui peut voter.

Est-ce qu'il y aura des contrôles? Est-ce que nous pourrions identifier l'origine de cette voix?

TRACEY HIND: Oui, cela existe. Dans le prochain point de l'ordre du jour – en fait, le deuxième point, la deuxième partie de ce point, lorsque nous allons parler de procédures d'élection des vice-présidents, il y a une présentation où on vous démontre comment fonctionne cet outil d'élection électronique. L'ICANN l'a acquis. Et nous allons l'utiliser pour le GAC. Et cet outil a beaucoup de sauvegarde en ce qui concerne la traçabilité, la gestion des élections. Mais disons que c'est la deuxième partie de ce même point.

THOMAS SCHNEIDER: Merci, Tracey. Nous pouvons aussi, de façon – nous pouvons nous servir d'un moyen électronique dans l'avenir. L'idée d'introduire cette modalité électronique, c'est pour ne pas avoir à modifier encore une fois ce principe à l'avenir.

L'Indonésie.

INDONÉSIE :

Merci, Monsieur le Président.

Je crois que pour le système électronique, le Secrétariat devrait configurer un système sécurité pour l'élection. Maintenant, qu'est-ce qui se passe avec les élections directes du représentant du GAC? Parce qu'il se peut que pendant la réunion, le représentant du GAC apparaisse dans la liste du Secrétariat comme s'il était présent, mais qu'il n'était pas là et qu'il était représenté par un autre collègue de ce même pays. Dans ce cas-là, donc, comment ces personnes qui représentent un membre du GAC pourraient-elles voter?

TRACEY HIND:

Bon. La réponse y est décrite dans le prochain document dont le titre est *Processus d'élections des vice-présidents du GAC en 2015*. Je ne sais pas si vous serez satisfait de cette proposition ou pas, mais disons que tous ces cas-là sont abordés dans le prochain document, mais pas dans celui-ci.

THOMAS SCHNEIDER:

Nous allons en reparler. Et pour ceux qui ont participé à la réunion de Los Angeles, on avait demandé d'avoir un nom dans la liste vérifiée des membres du GAC. Si le nom de la personne n'était pas dans la liste, il ne pourrait pas voter. Mais nous allons aborder ce thème, encore une fois, après.

TRACEY HIND: Oui, dans le prochain document, nous avons une section concernant l'éligibilité.

THOMAS SCHNEIDER: Bien. Maintenant, nous allons nous occuper des modifications au principe 34. Des objections?

Non? D'accord.

Bien. 35, maintenant. Qui veut commencer?

Quelqu'un parmi ceux qui ont proposé les modifications? La Nouvelle-Zélande ou l'Espagne?

L'Allemagne.

ALLEMAGNE: Merci. J'ai des questions – enfin, plutôt des commentaires. Pourquoi avons-nous une période de 21 jours avant l'élection pour pouvoir émettre notre voix? Pourquoi cette période de 21 jours? Ne pourrait-on pas avoir un ou deux jours, juste avant l'élection pour pouvoir émettre nos voix, pour voter? Est-ce qu'il s'agit d'un problème technique? Comment en est-on venu à cette période de 21 jours?

Merci.

TRACEY HIND: Non, ce n'est pas une question d'ordre technique. C'est tout simplement qu'on le fait pour garantir à tout le monde d'avoir suffisamment de temps pour – enfin, pour les membres du GAC, nous avons pensé à une période plus longue ou si le GAC décide, dans son ensemble, d'avoir une période plus courte, bon, d'accord, pas de problème là-dessus.

THOMAS SCHNEIDER: Avant de donner la parole au Paraguay, il y avait une période pendant laquelle on pouvait voter par modalités électroniques avant. Nous pourrions le changer, mais c'est pour nous assurer que si ce n'est pas [peu clair 1:14:42] en particulier, il n'y a pas eu d'alimentation électrique parce qu'il y a eu un orage ou enfin, c'est tout simplement pour avoir davantage de temps pour pouvoir émettre son vote, sa voie, de façon électronique, ou d'autres raisons. Voilà donc le raisonnement qui a été suivi pour avoir suffisamment de temps pour que – si quelqu'un était en vacance ou hospitalisé ou quoi que ce soit, qu'il ou elle puisse voter.

Le Paraguay, maintenant, s'il vous plaît.

PARAGUAY: Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais dire que nous sommes d'accord avec l'Allemagne. Nous pensons qu'entre trois et cinq jours, ce serait enfin suffisant. 21 jours, c'est un peu trop long pour nous. Merci, Monsieur le Président.

THOMAS SCHNEIDER: Merci.

L'Allemagne.

ALLEMAGNE:

Nous pourrions peut-être avoir une précision là-dessus. Je crois comprendre qu'il y a deux possibilités pour le vote électronique. D'abord, une émission de votes électroniques en ligne pratiquement – et cela peut nous aider par rapport à ce que Christian a demandé avant. Que se passe-t-il s'il y a un second tour et qu'il n'y a pas suffisamment de membres présents pour avoir le quorum? Il se peut que les gens soient disponibles en ligne, mais il ne pourrait pas voter. Alors, je crois que ce serait utile de pouvoir disposer de cet outil en ligne pour qu'ils puissent voter en ligne pendant la période d'élections.

Ma deuxième question est la suivante. Si l'on peut voter en avance, on a besoin d'une période appropriée pour pouvoir le faire, mais là, la question est de savoir si nous avons besoin de 21 jours ou de savoir si cette période peut être écourtée. Espérons que personne n'aura de séisme pendant 21 jours, des jours de ce type, non?

THOMAS SCHNEIDER: Merci.

Vous avez raison. En ce sens que s'il y a un système de vote électronique, tous, quel que soit leur position physique, on peut voter très rapidement, en quelques secondes ou en quelques minutes, et on n'a pas besoin de tous ces jours – toute cette période si longue, préalable. Mais il se peut qu'il y ait le cas d'une personne ou un représentant du GAC qui ne puisse pas se servir de cette période. Voilà pourquoi nous avons réfléchi là-dessus.

La dernière fois à Los Angeles, il y a eu une période semblable pour ceux qui ont émis leur vote en modalités électroniques et ensuite, il y a eu un vote en modalités – en présence, avec une ligne qui a été faite pour déposer son bulletin de vote physique. L'un deux était instantané, était physique et l'autre était fait en modalités électroniques avec une période déterminée.

Bien sûr, nous pouvons réduire le nombre de jours, mais c'est jusqu'à 21 jours. Si quelqu'un en a besoin, ce n'est pas qu'il faut, enfin, coller à ces 21 jours ou, enfin, il peut le faire dix jours avant ou cinq jours avant, mais on dit jusqu'à 21 jours pour pouvoir matérialiser cette élection dans la mesure – nous pouvons dire cinq jours, mais nous pouvons – nous avons, dans les principes opérationnels, 21 jours.

L'Égypte.

ÉGYPTE :

Merci, Monsieur le Président.

J'ai un peu l'impression que nous mélangeons deux thèmes ici. La durée, d'une part, de la période de vote, c'est 21 jours. Est-ce que nous allons cesser de voter 21 jours avant la réunion, c'est ça? Parce que tous les membres auront l'occasion d'émettre leur voix jusqu'à 21 jours avant la réunion. Voilà donc – la durée de cela, c'est le moment où on interrompt, c'est la durée...

THOMAS SCHNEIDER: Non, c'est la date de départ ou de début. Vous pouvez commencer à voter 21 jours avant l'élection.

ÉGYPTE : Voilà ma première question.

Dans – la deuxième question concerne la phrase où l'on dit : « Le vote devra être possible pendant la réunion pertinente ». Est-ce cela concerne un second tour au cas où il y aurait une égalité de voix pour les candidats ou ce sont des voix supplémentaires pour le même tour?

TRACEY HIND: Merci.

Avec du recul, nous devrions peut-être mettre ces deux éléments dans l'ordre du jour. Si vous considérez un tout petit peu le document suivant, là où l'on dit « élections – l'on dit que les votes devront avoir lieu en modalités électroniques de manière secrète entre lundi, 28 septembre et lundi, 19 octobre. Cela comprend une période qui

commence avant la réunion de Dublin et quelques jours pendant la réunion de Dublin. Voilà donc la durée pour les deux cas pour ceux qui participent à distance et ceux qui sont présents dans la réunion pour qu'ils le fassent, comme ce sera le plus rapide pour eux dans le temps et dans l'espace pour émettre leur voix pendant l'élection.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci, Tracey.

Ce serait peut-être bien de présenter une proposition concrète et puis de voir les points pratiques au lieu de voir des choses plutôt théoriques pour pouvoir passer la considération des aspects opérationnels après la présentation. Cela nous aidera peut-être à faire les choses plus facilement.

Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI:

Merci, Monsieur le Président. Pour ce qui est de l'observation de l'Égypte, il va falloir modifier le texte pour clarifier l'intention, je crois, la manière de le comprendre. Quand on le lit, il semblerait que l'on parle d'une date de fin, que l'on peut émettre le vote, pardon, jusqu'à 21 jours avant. Alors, on pourrait dire peut-être « émettre les votes dans une période qui commence 21 jours avant la réunion ». C'est peut-être plus clair.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER: Merci beaucoup aux anglophones.

Si vous êtes d'accord, je ne veux pas continuer à discuter le texte maintenant; je vous demande d'entendre la présentation sur les mécanismes proposés concrètement pour les prochaines élections. Ceci va nous aider à comprendre la logique et puis on peut analyser le texte lui-même.

C'est OK? Vous avez quelque chose à dire?

OK. Alors, après la présentation, la parole vous appartiendra.

TRACEY HIND: Julia, peut-être tu peux afficher la présentation sur l'écran.

Pendant ce temps, je vais lire – ah, ç'a été vite fait! Alors, pas besoin de lire ailleurs.

Merci, Julia. Cette présentation fait référence aux processus d'élection pour les vice-présidents, c'est-à-dire qu'ici, nous voyons la manière de mener à bien ces élections avec les changements des principes opérationnels que nous avons essayé de décrire de manière théorique. Alors, peut-être cela vaut la peine de voir cette proposition.

Diapo suivante, s'il te plaît, Julia, merci.

Comme vous le savez, le GAC nomme les vice-présidents annuellement et on propose de faire le changement de trois à cinq

vice-présidents. Il y a une convocation pendant la session du GAC pour la présentation de nomination. C'est un appel à présentation de nominations formelles pour les vice-présidents. Pas en ce moment, mais avant la clôture de la séance, on demandera les nominations et cette période sera close le 17 août.

S'il y a moins de cinq candidats qui se présentent pour – comme candidats pour les vice-présidences du GAC, alors là on ne fera pas d'élections. S'il y a plus de cinq candidats, alors là oui, il faudra faire les élections. Si on a moins, on ne le fera pas. Alors, nous proposons que l'élection soit faite pendant la réunion de Dublin et même avant, de la manière que nous avons décrite, avec ces dates en particulier pour émettre les votes entre le 22 septembre et le 29 octobre. Le 29 octobre, c'est le mercredi de la réunion de Dublin. Alors, les cinq candidats ayant obtenu la plupart des votes seront élus comme des vice-présidents. Voilà la mise en place pratique des changements que nous voulons refléter.

Il y a aussi un outil en ligne. Peut-être pourrions-nous revenir aux principes opérationnels, mais on va utiliser un outil en ligne que l'ICANN mettra en place pour ce processus d'élection. C'est une procédure certifiée, elle a été testée entre le personnel de soutien et nous avons vu que ça marche bien, que l'utilisation est simple, c'est un outil disponible en plusieurs langues, ce qui est vraiment bien. Et une personne ne peut voter qu'une fois et ceux qui reçoivent l'invitation pour voter, ce sont les seules personnes qualifiées pour émettre le vote. Ceci a trait à la question de l'Iran sur la condition pour voter.

Les processus que vous voyez là, vous allez les recevoir par courrier électronique. Nous disons qu'il y a des élections pour les vice-présidents du GAC, il y aura un courrier par personne. Alors, si vous ne le recevez pas, vous ne pourrez pas voter. Vous aurez toutes les références avec les personnes qui sont en condition de voter. Vous cliquez sur le lien qui apparaît dans votre courrier et là, vous pourrez accéder à l'outil en ligne qui va confirmer vos cinq votes pour être sûr que ce sont vos candidats. Par la suite, vous recevrez un justificatif par courrier. Ça, vous n'allez pas le voir, mais c'est l'invitation que vous allez recevoir par courrier électronique. Il y a certaines phrases sous la ligne rouge qui disent « [L]es élections approchent, veuillez cliquer sur le lien... », alors là... C'est établi que ceci n'est adressé qu'à l'adresse électronique indiquée, ceci est pris de la liste de diffusion du GAC, alors il est très important que vous connaissiez tous les détails.

Ceci aussi est difficile à voir sur l'écran, mais j'espère que vous pourrez le voir. Voilà cette information fictive que nous avons mise pour faire un essai. Et là, il y a dix candidats qui se présentent, théoriquement, à ces élections. Et si vous ne voulez pas sélectionner le nom, vous ne faites que mettre une croix à côté. C'est très facile.

Pardon, vous mettez la croix pour les personnes que vous voulez sélectionner. Et dès que vous aurez émis votre vote – ce sont des données fictives –, alors vous allez voir les candidats, vous pouvez les confirmer ou les corriger. Et après cela, vous allez recevoir un courrier avec un justificatif, indiquant le nom des candidats que vous avez choisi pour, par la suite, faire le compte des votes.

Après avoir fermé cette séance aujourd'hui, nous allons lancer une convocation pour la présentation de nomination, la période sera ouverte et la période sera clôturée le 17 août.

Je ne sais pas si Thomas veut passer à ce processus ou si je continue avec les présentations...? Je vais finir? OK.

Alors, la période de nomination ouvre aujourd'hui; elle sera clôturée le lundi 17 août. Les nominations sont envoyées par courrier électronique. Vous les envoyez à moi. Ici, vous avez l'adresse qui est incluse dans le document que vous avez reçu. Vous mettez le nom et le pays. Et vous pouvez nommer vous-mêmes, etc.

Il n'est pas nécessaire que cela soit public à l'étape initiale. Dès que l'on aura toute la liste des personnes, des candidats, alors l'ACIG sous la direction de la présidence fera une liste des personnes présentées comme candidats pour ces élections suivant les principes opérationnels. Cette liste sera incluse dans le site Web et elle sera publiée le 31 août. Cette liste, qui sera là le 31 août, vous donnerez un mois pour réfléchir avant de voter entre le 28 septembre et le 29 octobre.

Voilà le système électronique. C'est la mise en place pratique des modifications que nous essayons d'incorporer aux principes opérationnels. Voilà donc la proposition pour vous.

Idéalement, nous voudrions que tous les votes soient faits électroniquement, pour deux raisons. Premièrement, parce que c'est quelque chose d'intérêt personnel à nous parce que ceci facilite

administrativement le compte des votes d'une seule source au lieu de deux sources. C'est un vote électronique et pas physique. Alors, tout le monde voterait à travers le même système. Et deuxièmement, pour la validité. Il y a un taux d'erreur bien plus faible pour le compte des votes. On peut éviter des erreurs de perdre un vote. C'est plus facile électroniquement qu'avec des élections physiques, sur papier. Alors, ce serait idéal, mais c'est à vous de le décider, pas à nous. Voilà les changements que nous avons faits aux principes opérationnels.

Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire. Merci.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci. Des questions? Des commentaires?

La Commission européenne puis l'Iran et je prends note l'Égypte, le Vietnam, le Royaume-Uni, les États-Unis.

La Commission européenne, allez-y.

COMMISSION EUROPÉENNE :

Merci de votre explication. Bien entendu, nous soutenons le vote électronique. Nous considérons que c'est moderne pour ce type d'organisation qui fait référence à toutes les questions d'Internet, alors nous encourageons son utilisation. Le seul problème, c'est que ceci ne serait pas cohérent avec ce qui apparaît dans les principes opérationnels parce que le principe 35, que je crois que vous avez sauté : finalement, vous êtes passé au 36 directement, là on dit que les votes seront émis en personne et le Secrétariat du GAC distribuera des

bulletins d'élection aux membres, et là on parle qu'il n'y aura pas de votes en personne. Alors, je crois qu'il faut consolider cela, éliminer le deuxième paragraphe du principe 35 parce que s'il y a une égalité, il faudrait revenir au vote électronique et accepter le vote électronique. Alors, on ne va pas l'accepter. Voilà la première chose à dire. Vous allez permettre les votes en personne? Voilà pourquoi nous avons posé cette question par rapport au paragraphe 36. C'est une question d'interprétation juridique. Si vous établissez une limite, il faut s'ajuster à ce délai. Mais il y a aussi la possibilité de voter en personne pendant la réunion. Alors, il faut clarifier exactement ce que vous voulez dire. Je veux quelque chose de clair et que le vote électronique soit utilisé. Autrement, le message est contradictoire.

TRACEY HIND:

Je peux répondre? Oui.

Je comprends parfaitement de quoi vous parlez. Dans le document écrit contre la présentation en PPT, il y a une section qui dit « Égalité ». S'il y a avait l'égalité pour déterminer la cinquième vice-présidence, eh bien, on fera un vote en personne pendant la réunion de Dublin et le deuxième vote sera restreint aux candidats qui ont obtenu l'égalité pour le poste qui est toujours vacant. Cela fait référence au principe 36 et à cette question. Il n'est pas nécessaire que ce soit en personne si nous ne le souhaitons pas; on peut le faire vote électronique, hein. C'est au GAC de décider.

THOMAS SCHNEIDER: L'Iran.

IRAN : Merci, Monsieur le Président. Pour ce qui est du principe 36, comme Mark l'a signalé, c'est la rédaction qui pose des problèmes. Au lieu de dire « jusqu'à 21 jours », avant — peut-être on pourrait dire « 21 jours avant », tout simplement.

Deuxièmement, pour ce qui est de la deuxième ligne, le vote sera rendu possible – c'est-à-dire, dans beaucoup de pays, il y a des votes électroniques, mais on continue d'accepter le vote physique. C'est trop tôt pour parler d'éliminer la possibilité du vote physique. Il nous faut davantage d'expérience pour voir comment fonctionne le système électronique. Dans des pays que je connais, on a commencé avec le vote électronique il y a cinq ou six ans et il permet toujours les votes physiques le jour des élections lorsqu'ils se réunissent dimanche ou n'importe quand. Et ils comptent les votes l'après-midi. Alors, c'est peut-être trop prématuré de parler d'éliminer le vote physique. Le vote physique démocratique est un droit et alors, il faudrait conserver cette possibilité pour l'instant. Nous devons attendre et évaluer l'expérience et éviter de tirer des conclusions à toute vitesse.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. Une réponse courte. Je crois que vous avez raison. Si l'on maintient les deux options dans les principes opérationnels, de toute manière, d'une élection à une autre, on peut décider de n'utiliser

qu'un des deux systèmes; le vote électronique ou peut-être le vote électronique pour la deuxième série et en cas d'égalité, un vote physique. On pourrait donc maintenir les deux options dans notre texte et puis l'appliquer au cas par cas.

Je passe la parole à l'Espagne puis l'Égypte.

ESPAGNE:

Merci. En réalité, ce que j'allais dire a déjà été dit. Alors, ce serait peut-être bien de maintenir la flexibilité du texte parce que chaque fois que nous allons décider la méthode à utiliser, eh bien, on aura la possibilité de le faire. Et aussi, il faudrait penser à permettre que de nouveaux membres qui se présentent dans la réunion pour la première fois et qui n'ont pas participé tout le temps dans la liste de diffusion du GAC avant la réunion. Alors, je crois qu'il faudrait considérer ces situations exceptionnelles.

Et puisque j'ai la parole en ce moment, je voudrais dire quelque chose par rapport à l'égalité dans le vote et la question posée par l'Autriche. Je crois que le GAC a un quorum d'un tiers de ses membres pour toutes les réunions. Alors, j'imagine ou je suppose que si l'on fait des élections et il y a une égalité, il y aura un tiers des membres présents dans la réunion. Merci.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci, l'Espagne. L'Égypte.

ÉGYPTE :

Merci, Monsieur le Président. En fait, j'ai quatre points à signaler. Je suis désolée, mais soyez patient avec moi. Premièrement, je crois que les personnes – nommer les candidats, les noms des candidats ne seront pas publics jusqu'à la fin. Il y a une raison spécifique pour cela? Voilà ma première question.

Deuxièmement...

THOMAS SCHNEIDER: Je vais répondre très brièvement.

Bien entendu, tout candidat présenté peut être publié, mais s'il y a quelqu'un qui ne souhaite pas que les données soient publiques, le Secrétariat ne va pas le publier à son insu.

ÉGYPTE :

Alors, ça dépend de chacun.

THOMAS SCHNEIDER: Oui.

ÉGYPTE :

Pour ce qui est de la deuxième série, je ne sais pas pourquoi, si nous avons un système en ligne, pourquoi on va le restreindre au vote en personne s'il y a d'autres membres qui peuvent être disponibles sans vouloir participer à la deuxième série à distance? Je crois que cela, il ne faudra pas le restreindre.

Troisièmement, un point qui a trait à la distribution géographique. Le principe 21, je crois qu'il mentionne la question, c'est-à-dire – la question est mentionnée dans un autre document qui dit : « [D]ans la mesure du possible, les vice-présidents doivent refléter de manière appropriée la diversité géographique. »

Je ne sais pas si ce principe est appliqué, c'est-à-dire – je vois ça comme une question de vote, tout simplement. Alors, même s'il y a l'égalité, on va aller dans une deuxième série. Alors, faudrait-il donner la priorité ou la préférence à une région qui ne soit pas représentée?

Et mon dernier point a trait au candidat. Il doit envoyer son nom et son pays. Et je suggère d'envoyer la région ou les régions que ce candidat représente. Merci.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci, Manal. Pour ce qui est de ta deuxième question, je crois qu'il n'y a pas de raisons pour laquelle il ne faudrait pas utiliser le même outil électronique pour la deuxième série. Alors, je crois que nous allons prendre ce principe pour la prochaine élection. Quant aux régions, le problème, c'est que nous, au GAC, on n'a pas de régions. Ce concept n'existe pas de manière que l'on puisse utiliser – il peut y avoir une notion un peu diffuse de la représentativité – pas de la représentativité, mais de la diversité. Mais nous, on n'a pas les cinq régions aux fins de la représentation. Peut-être on pourrait voir cela et le modifier, mais à l'heure actuelle, ça n'existe pas.

Oui, l'Égypte.

ÉGYPTE : Mais nous, on a le principe et on fait une référence à ce principe. C'est le principe 21. Alors, ce que je veux dire, c'est qu'il ne doit pas s'agir forcément des régions, mais si on ne sait pas à quel pays on appartient, etc., je crois que ce serait pour le bien, ça, si le candidat représente une région et même plus d'une région.

THOMAS SCHNEIDER: Merci, Manal. Ici, je vois qu'on dit que cela reflète la diversité de développement et de géographie, la diversité géographique. On ne parle pas de régions. Alors, si on continue dans cette ligne, je crois qu'on n'arrivera nulle part. Alors, ceci ne fait pas partie de ce que l'on propose en ce moment parce que le concept de région ou de développement, si l'on va débattre ça, alors on va rester là jusqu'à jeudi, hein. Alors, on peut signaler cela et Henri peut s'occuper de faire quelque chose là-dessus, mais pas mettre noir sur blanc la question des régions.

L'Égypte.

ÉGYPTE : Je ne dis pas de mentionner des régions ni de leurs donner un nom, mais ce que je dis, c'est que lorsqu'il existe un candidat, il faut voir à quelle région il appartient et le dire, tout simplement. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. Maintenant, j'ai dans ma liste le Vietnam puis le Royaume-Uni et puis les États-Unis et l'Iran.

Le Vietnam, s'il vous plaît.

VIETNAM : Merci, Monsieur le Président. Pour pouvoir aider les membres à choisir la personne correcte pour occuper le poste de vice-président. On pourrait demander aux candidats d'envoyer un courrier électronique aux membres du GAC pour se présenter, pour dire de qui il s'agit, pourquoi ils veulent être des vice-présidents, quelles sont ses prévisions, etc.

THOMAS SCHNEIDER: Oui, c'est ce qui se passe normalement quand quelqu'un présente sa candidature. Merci.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI: Merci, Monsieur le Président. Sur ce point, de l'ambition d'arriver à la diversité géographique, je comprends bien ce que l'Égypte a voulu dire. Dans l'élection de Los Angeles, après avoir consulté en interne mon plan de vote et la diversité géographique et aussi l'équilibre de genres, qui n'est pas mentionné dans les principes.

Autre chose que nous pouvons faire, c'est, dans la lettre aux électeurs, leur renvoyer un rappel sur notre volonté d'avoir un équilibre

géographique, de sorte que les candidats nommés représentent le plus possible les différentes régions géographiques et que nous puissions tous atteindre notre objectif. Merci.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci. Je veux vous rappeler que nous voulons accorder des modifications mineures aux principes opérationnels. Le reste vous sera communiqué à partir du Secrétariat pour voir s'il y a des choses que l'on peut changer ou pas. Mais oui, ne prenons note de votre commentaire et de tous ceux ayant trait aux genres, à la diversité géographique, on a pris dûment note. Mais maintenant, nous voulons arriver à un accord sur les modifications mineures. Si on commence à débattre sur des questions qui ne sont pas incluses dans les principes, eh bien, ce sera trop long. Je crois que c'est déjà l'heure de la pause-café.

J'ai maintenant les États-Unis, les Pays-Bas, l'Iran, j'avais oublié, et puis le café.

ÉTATS-UNIS :

[Non interprété 1 :45 :27].

... de trois à cinq. Et c'est vraiment quelque chose que les États-Unis soutiennent parce que nous soutenons cela. C'est cependant un grand défi de tenir compte de la réalisation des élections sans tenir compte du problème. Donc, j'espère que le Secrétariat se souviendra de celui qui est en position de mettre son vote.

À Los Angeles, on a soulevé cette question avec ses différentes interprétations sur les dispositions liées à ceux qui étaient des membres. Parce qu'il se peut qu'il y ait deux organisations régionales intergouvernementales qui croient avoir la qualité de membres, qui croient être éligibles ou qui ont la capacité pour émettre le vote. Et il y a d'autres organisations intergouvernementales qui n'en ont pas.

Nous avons compris à Singapour comment l'un de nos collègues d'une OIG a demandé de manière formelle ou informelle, je ne me souviens pas, pour changer sa condition en tant qu'OIG pour devenir un membre à part entière. Il y a aussi des dispositions concernant les observateurs, concernant les OIG, sur les principes 15 et 18, qui ne sont pas à jour et qui devraient être mis à jour.

Il me semble donc que ce serait fondamental de réviser les principes opérationnels, toutes les dispositions clés qui doivent être reflétées là avant la prochaine élection.

À notre avis, donc, nous nous inquiétons vraiment au niveau politique, et nos inquiétudes sont importantes pour que les organisations intergouvernementales dont les membres sont membres du GAC ne puissent pas voter parce qu'il y a quelque chose – que l'on n'a pas le caractère supplémentaire. Je crois que c'est injuste.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci, les États-Unis. Je crois que ce que vous avez signalé est très clair. Je crois que nous avons accepté de modifier le nombre de vice-présidents il y a 15 minutes. Nous avons accepté cela déjà.

Est-ce que nous avons la possibilité de ne pas nous mettre d'accord sur ces modifications mineures pour les procédures, pour les élections, pour émettre son vote, tel que cela a été fait à Los Angeles, avec certains effets de moindre importance, qui reflétait l'insatisfaction des gens? Mais c'est entre vos mains de décider cela. Nous, nous ne sommes pas obligés de décider cela aujourd'hui; nous pouvons le faire jeudi. Mais la décision concernant le nombre de vice-présidents a déjà été prise. Cela a été modifié et l'on aura cinq vice-présidents.

Nous allons faire la pause-café. Merci beaucoup à vous tous.

[PAUSE-CAFÉ]

THOMAS SCHNEIDER: Veuillez, s'il vous plaît, revenir à vos places, nous allons commencer, s'il vous plaît.

Juste pour – enfin, nous allons reprendre là où nous avons arrêté notre travail avant la pause-café.

Comme je l'ai dit, nous étions d'accord sur l'amendement concernant le nombre de vice-présidents. Ce sur quoi nous ne sommes pas encore d'accord concerne l'un des amendements de moindre importance sur les détails et sur la procédure pour les élections. Nous allons essayer de parvenir à un accord d'ici jeudi où nous allons, enfin, parler de cette révision globale. Si nous ne sommes pas d'accord avant jeudi, nous allons continuer à appliquer les modalités que nous avons jusqu'à l'année dernière et le Secrétariat enverra les mêmes procédures de l'année dernière. Donc, vous allez recevoir encore une fois ces procédures pour savoir comment les choses vont se dérouler.

Notre point dont je me souviens en ce moment, c'est que vous pouvez présenter vos candidatures ou présenter la candidature de quelqu'un d'autre à partir d'aujourd'hui, jusqu'au 17 juin.

Bien. Maintenant, nous allons aborder le point # 4 concernant les sauvegardes pour les nouveaux gTLDs.

Bien. Lorsque nous avons fait les présentations, nous avons oublié ceux qui sont à l'arrière, qui sont Ozan, Julia du personnel de l'ICANN.

Je vais leur demander de se mettre debout. Si vous ne les connaissez pas, vous pouvez les connaître maintenant. Voilà notre personnel de soutien, en plus d'Olof.

Bien sûr, on a la possibilité de participer à distance dans cette réunion. Il y a des gens qui vont participer dans cette modalité, bien sûr; ces personnes-là seront présentes dans la liste des participants. Nous ne pouvons pas omettre cela. Il faut que vous le sachiez, vous aussi.

Bien. En reprenant le point de l'ordre du jour sur les sauvegardes... Ceci concerne l'avis sur les sauvegardes présenté à Beijing il y a deux ans. Il y a toute une série de communiqués, de lettres, assez nombreux, du GAC au Conseil d'administration GAC sur ce point. Nous avons deux leaders : la Commission européenne et les États-Unis.

Je voudrais vous rappeler qu'après avoir fait une consultation avec le groupe de gestion du GAC, j'ai envoyé une lettre préliminaire pour commencer le débat et pour voir si nous avons des commentaires, y compris celui des États-Unis, qui proposent une procédure différente.

Donc, en plus des questions de fond, il va falloir débattre des questions de forme pour la communication avec le Conseil d'administration, si nous décidons de le faire. Si nous décidons de communiquer avec le Conseil d'administration, comment – au moyen de quels canaux de communication nous allons le faire?

Les objectifs concernent donc de la discussion des thèmes qui sont encore en suspens et voir l'approche pour la prochaine série de discussions du GAC.

Je vais céder la parole, donc, aux leaders, si vous voulez commencer...
Bon, si les États-Unis veulent commencer ce débat, je leur cède la parole.

ÉTATS-UNIS :

Merci, Monsieur le Président.

Je veux aider mes collègues à comprendre les fondements de ma proposition. Il y a si longtemps que je suis à que j'oublie quand j'ai envoyé cela à la liste de diffusion du GAC. Je crois que c'était il y a une semaine. Ce que je suggère, c'est que nous changions la notion de la lettre pour que les points-clés de la lettre soient des points de discussion dans une liste dont le GAC doit débattre pour parvenir à un accord et que le GAC, ensuite, par l'intermédiaire de la présidence ou des leaders, enfin comme la présidence le décidera de le faire, que nous nous servions des réunions en présence pour exprimer publiquement les idées du GAC à l'heure actuelle et pour soulever les questions qui ont été présentées dans la version préliminaire de la lettre. Nous pourrions peut-être donc changer cette lettre et adopter un format d'une liste de points à discuter. Au lieu d'envoyer une lettre, nous allons profiter de cette réunion en présence, ouverte à tout le public. J'espère donc que toute la communauté appréciera cela et se servira de cette occasion qui lui est proposée pour présenter au Conseil d'administration, une liste de travail à faire, tâches à aborder. Et dans la période allant de la réunion de Buenos Aires à la réunion de Dublin, nous aurons aussi l'occasion de faire le suivi au moyen d'une lettre plus formelle où l'on dira « maintenant que nous sommes tous

d'accord, nous savons tous où nous en sommes... ». Et comme on l'a dit, notre objectif est de compléter ce cycle qui dure déjà depuis assez longtemps.

J'espère que ce sera clair pour les collègues dans la salle. C'était l'intention du message que j'ai envoyé par courriel. J'ai donc une version avec le suivi des modifications de la lettre pour transformer ces documents en une liste avec des points à discuter.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci, les États-Unis. Nous avons maintenant la proposition des États-Unis.

Maintenant, la Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE :

C'est très bon de pouvoir avoir un débat public, mais je crois qu'il faut aussi renforcer l'approche concernant ce thème dans le communiqué lui-même. Je crois que l'idée d'avoir une séance ouverte et de soulever les questions lors de cette séance ouverte est une très bonne idée, mais nous ne devons pas non plus qu'il faut ajouter un texte clair dans la communauté parce que c'est une question sur laquelle on débat depuis déjà un certain temps. Et les communiqués continuent à être présentés ou à être émis, mais il faut que maintenant, nous, enfin, exercions notre pression à cet égard.

THOMAS SCHNEIDER: Merci, la Commission européenne.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou d'autres questions?

Alors, sommes-nous d'accord pour adopter la proposition de la Commission européenne afin de présenter ceci dans nos échanges avec le Conseil d'administration et sur le fait que nous allons travailler sur un texte pour le communiqué?

L'Indonésie.

INDONÉSIE: Thomas, je voudrais une précision de votre part.

Moi, je suis d'accord, en ce sens que l'équipe travaillera et présentera une proposition complète. Mais moi, ce que je voudrais savoir, c'est comment pouvons-nous prendre des décisions définitives et en temps opportuns? Parce que la communication qui nous a été envoyée par courriel, on voit toujours ce problème du texte, en soi. Bon, vous savez, des choses de ce type, c'est-à-dire – le plus difficile, c'est de prendre des décisions définitives en tant que GAC. Et comme nous avons une procédure à respecter pour prendre des décisions, il y a toujours ce type de problèmes. Par exemple, dans l'une des lettres que vous nous avez envoyées, vous disiez que nous pourrions commencer à, enfin, faire remarquer que tous les membres du GAC devaient améliorer telle ou telle ou telle chose et quelqu'un a dit: « Cela suffit ». Bon. Moi, j'ai relu cette lettre ce matin et je pense que nous pourrions avoir des délibérations sur la manière d'avoir des

procédures normalisées pour prendre des décisions, pour prendre des décisions rapides, pour répondre d'une façon plus appropriée au reste de la communauté de l'ICANN.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci, l'Indonésie. Si je comprends ce que vous dites, c'est que la proposition de la Commission européenne – et les États-Unis sont d'accord sur ce point –, ce ne serait pas d'envoyer une lettre après cette réunion : ce que nous ferions, ce serait inclure un texte dans le communiqué où l'on dirait qu'il faut que nous soyons d'accord sur le texte pour vendredi en fin d'après-midi. Il faut que quelqu'un travaille à partir d'un moment sur ce texte pour que l'on voie si vous voulez qu'il y ait une lettre sur la base de la version préliminaire. Je vous demande aussi de tenir compte de la dernière communication que nous avons reçue la semaine dernière sur la nomination du Conseil d'administration, dont on n'avait pas tenu compte, je crois, parce que nous ne l'avons pas reçue; c'est pour cela que cela n'apparaît pas dans la version préliminaire de la lettre que j'ai envoyée. Mais je crois que nous avons eu des échanges sur notre emploi – l'emploi du temps qui nous est accordé. Nous allons discuter des éléments pour la communication orale et écrite et les textes de communiqué. Pour ceux qui s'occupent de la rédaction, je leur demanderai – je pense que ce serait la Commission européenne et les États-Unis qui continueraient à rédiger cette partie du texte. Il y a une certaine orientation de la part du GAC à propos de cela, mais vous pouvez bien sûr vous baser sur les éléments qui ont été diffusés jusqu'ici, mais ce n'est pas, disons,

exhaustif. C'est tout juste des contributions au débat que nous faisons.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou d'autres questions?

L'Allemagne.

ALLEMAGNE:

Merci, Monsieur le Président. À notre avis, c'est un grand pas en avant. Je crois que nous devrions soulever les questions qui n'ont pas encore eu de réponse dans la salle, au moins une réponse appropriée. Il faut inclure cela dans le communiqué. Ce serait très bon. Nous devrions être prêts – nous devrions travailler avec nos collègues des États-Unis et de la Commission européenne.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci, l'Allemagne. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires?

Alors, sommes-nous d'accord sur ce que nous devons faire?

Parfait. Donc, maintenant, nous pouvons nous occuper de débattre du fond du communiqué. Nous avons 30 minutes, un peu plus peut-être... 35 minutes. 35 minutes pour parler du fond de la question.

La Suisse.

SUISSE :

Merci, Monsieur le Président.

Si l'on suit la proposition des leaders à ce sujet, comme il y a une bonne base d'accord sur le fond quant aux questions pour lesquelles nous voulons une réponse du Conseil d'administration, je crois que nous avons une bonne base pour avoir une discussion avec le Conseil d'administration. Et dans le communiqué aussi, puisqu'on parle de la tradition du GAC, pour que le communiqué reflète les délibérations, je crois que nous pourrions nous servir de ces questions de fond et les commentaires que nous avons reçus du Conseil d'administration. Et nous pourrions ajouter en plus notre réaction à cet égard, le suivi que nous en avons fait après le débat avec le Conseil d'administration. Quelles ont été les réactions au sein du GAC?

THOMAS SCHNEIDER:

Merci, la Suisse.

D'autres commentaires?

L'Espagne?

ESPAGNE:

Oui. Je crois qu'il y a ici des questions clés, des questions qui doivent être soulevées pendant la réunion avec le Conseil d'administration et pas seulement dans le communiqué. Nous avons besoin d'entamer un dialogue avec le Conseil d'administration sur les questions qui ont été acceptées ou même mises en œuvre par le Conseil d'administration ou sur des thèmes qui n'ont pas encore été abordés par le Conseil d'administration, même sur ces points dont nous estimons qu'ils ont

été rejetés. Une fois que nous verrons clairement l'approche concernant ces questions, nous pourrons entamer notre dialogue, le processus de consultation qui est prévu dans les statuts, dans les règlements, pour parvenir à une entente mutuelle sur la manière d'aller de l'avant. Je crois que le Conseil d'administration devra ensuite décider de ce qu'il fait par rapport à l'avis du GAC concernant les nouveaux gTLDs. Je ne sais pas s'il faut continuer, mais en tous cas, il faut enfin trouver une clôture – clore ce long travail que l'on fait depuis longtemps.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci, l'Espagne. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires?

S'il n'y a pas d'autres commentaires, je demanderais aux leaders de commencer la rédaction pour présenter un premier texte dans les plus brefs délais. Disons, est-ce que nous pourrions avoir une version préliminaire terminée avant la réunion avec le Conseil d'administration?

Voilà. Donc, maintenant, nous allons aborder le prochain point de l'ordre du jour, à moins que quelqu'un ne veuille prendre la parole avant cela...?

Personne. D'accord. Bien, le point # 5, donc, concerne la protection des OIG. Nous devrions peut-être voir ce qui s'est passé depuis notre dernière réunion. Nous avons répondu – vous avez participé à la rédaction de cette réponse. Nous avons répondu donc aux questions qui avaient été soulevées à la fin de l'année dernière par la ccNSO, non

pas l'ONG – la GNSO, pardon. Il y a tant d'acronymes que je fais confusion, finalement. Donc, les questions qui avaient été posées par le Groupe de travail sur les droits et en parallèle avec certaines discussions informelles avec un petit groupe de représentants des OIG, des membres du NGPC et Suzanne Radell des États-Unis et moi, en tant que – nous deux en tant que représentant du GAC, dans cette consultation qui a été faite avec le reste. Nous avons fait une téléconférence au début du mois de juin, si je ne m'abuse, et nous avons décidé dans ce groupe-là que nous allions reprendre le travail que nous avons commencé à la fin de l'année dernière où il y avait eu des échanges entre les OIG, échanges formels, et entre les OIG et le NGPC sur un mécanisme concret pour avoir une protection permanente, un mécanisme de protection permanent. Nous étions parvenus à un point où le travail avait été interrompu à un moment. Il faudrait recommencer le travail comment mécanisme concert, sans avoir à commencer un débat sur l'interprétation de l'Article 6ter de la convention de Paris parce que cela ne nous conduirait nulle part, en tous cas pas de façon rapide. Nous nous sommes dits « nous serons pragmatiques », il faudrait parvenir à notre objectif qui était d'avoir une protection pour les OIG, qui soit efficace pour les OIG, aussi bien que pour le reste, comme pour les registres, la GNSO et que le Conseil d'administration puisse aller de l'avant sur ce thème-là. Nous avons décidé que nous allions travailler sur cette base, que nous allions centrer toutes nos énergies sur ce point pour essayer de trouver une solution pratique. Nous avons dit aussi que nous allions essayer d'avoir une réunion en présence de ce groupe plus réduit, une réunion informelle pendant la première moitié du mois de juillet à Genève ou à

Paris, qui serait peut-être liée à la réunion en présence. Sur le groupe de CCWG responsabilité, il y aura beaucoup de personnes qui seront présentes. Donc, nous voulons évidemment réduire tout ce qui concerne les frais de déplacement. Et voilà ce que je voulais vous dire pour que vous soyez au courant de ce qui se passe sur cette question.

Ceux qui ont déjà participé à cela, je vous demande de faire vos commentaires. Et bien sûr, tous ceux qui voudront faire des commentaires pourront le faire.

Je crois que l'OECD veut parler.

Merci.

OECD:

Merci beaucoup.

Je pense qu'il est important, ce que vous avez mentionné par rapport au lien avec le processus de la GNSO. Nous essayons de trouver une solution à partir de ce qui a été proposé. Et l'avis du GAC – cela fait trois ans que nous avons commencé avec cette question de la protection des acronymes et des OIG. Nous espérons qu'à un moment, nous allons pouvoir arriver à trouver une solution. Entre temps, les protections temporaires sont en place et cela est critique, est important jusqu'à ce qu'on arrive à une solution définitive. Il faut tenir compte du fait que les OIG sont différents parce qu'ils ont un statut différent dans les conventions et parce qu'ils ont des financements différents. Il est important de savoir quelles sont les caractéristiques

uniques de ces OIG, qui peuvent impliquer – qui peuvent avoir des conséquences au niveau juridique; c’est pour cela qu’il faut travailler sur une solution qui puisse permettre d’obtenir une solution acceptable pour tous. Et ici, nous arrivons à la question de la protection au second niveau et nous espérons, en ce sens, d’arriver à une confirmation pour savoir comment nous allons procéder par rapport à cette question. Voilà les points que je voulais aborder par rapport à cette discussion que nous avons eue.

Nous avons parlé aussi des protections au second niveau des pays et des territoires et il serait faisable de trouver une solution facile pour ces protections. J’espère que nous allons pouvoir réussir à trouver une solution qui puisse être mise en œuvre de manière facile.

THOMAS SCHNEIDER:

Y’a-t-il d’autres commentaires ou d’autres questions par rapport à ce point de l’ordre du jour?

Je vois qu’il n’y a pas de question, pas de commentaire. Très bien. J’en prends note. La question qu’on doit se poser, donc, peut-être, est de savoir s’il faut ajouter quelque chose par rapport à cette réflexion au niveau du communiqué ou bien faut-il attendre à avoir plus de précisions en disant que nous essayons d’avancer dans ce processus et que nous allons informer dès qu’on aura une solution. OECD.

OECD: Je pense qu'il est important de pouvoir en parler dans le communiqué. Et nous avons dit pendant notre appel téléphonique que nous allions en parler au niveau de communiqué.

THOMAS SCHNEIDER: Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci beaucoup. Je tiens à remercier notre collègue de l'OECD. Ses commentaires sont très utiles. Je pense qu'il faut que le GAC indique que nous avons, depuis le mois d'octobre 2014, nous avons soutenu l'idée de fournir une protection adéquate au nom des OIG, au second niveau, aux noms et aux acronymes. Je sais qu'il y a d'autres collègues dans la salle qui ne sont pas familiarisés avec cette question et cela est de notre faute, bien sûr, mais je pense que des progrès ont été faits. Tout d'abord, d'un côté, nous avançons dans cette réflexion et nous sommes maintenant, nous arrivons à la deuxième partie du problème, à savoir essayer de trouver une méthodologie pour des mécanismes curatifs. Il est important de comprendre que cela prend du temps, mais que nous avons cependant fait d'énormes progrès et il est important d'en tenir compte.

THOMAS SCHNEIDER: Merci, les États-Unis. Nous allons essayer de refléter cela dans notre texte, de manière brève et concise. Nous allons donc essayer de refléter ce que vous venez de dire. Est-ce qu'on peut demander aux

OIG de préparer une version préliminaire de texte à inclure dans le communiqué? Est-ce que ce serait acceptable? Très bien. Merci. Donc, à vous de faire ce travail. Merci beaucoup.

Y'a-t-il d'autres questions ou des commentaires par rapport à ce point de l'ordre du jour?

Oui, Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI:

Merci beaucoup. Merci à tous ceux qui travaillent sur cette question, l'OECD de nous avoir rappelé qu'il s'agit d'une question critique qui doit être résolue. Bien sûr, nous devons être conscients que les gTLDs qui sont – il y a des gTLDs qui sont en cours de lancement ou qui continuent d'être – continuent d'apparaître. Il est très important, donc, que l'on puisse communiquer cela de manière claire au niveau de notre communiqué.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci beaucoup, Royaume-Uni. Y'a-t-il d'autres commentaires ou des questions? S'il n'y en a pas, nous pouvons passer au point suivant de notre ordre du jour, à savoir point # 6, les noms des pays de territoire au second niveau, révision des progrès, états de situation.

Ceux qui ont été là la dernière fois se souviennent peut-être que nous avons entamé une procédure pour aider les registres et nous aider, nous, à voir un mécanisme simple pour identifier quels sont les pays

qui ne doivent pas être notifiés lorsqu'un nom de pays ou de territoire est utilisé par un registre.

Nous avons eu des discussions par rapport à la manière dont cela pouvait être mis en place. Je voulais un petit peu vous rappeler l'histoire, faire un peu d'histoire. Nous avons eu un débat qui avait créé un peu de confusion. Et nous essayons, donc, d'apprendre, de tirer des leçons des expériences passées. C'est pourquoi nous voulons arriver à une solution qui soit simple.

C'est pour cela qu'Olof vous a envoyé un document il y a un certain temps. Un certain nombre de pays ont déjà envoyé le formulaire renseigné au complet. Donc, Olof, il a rassemblé toutes ces données.

OLOF NORDLING :

Merci, Monsieur le Président.

Je dois, tout d'abord, remercier – vous remercier tous d'avoir complété ces formulaires de – vous nous l'avez tous – vous ne l'avez pas tous rempli, mais la plupart d'entre vous l'avez fait. Merci.

Nous allons avoir besoin d'un peu plus d'informations, mais c'est déjà important de savoir qu'on a une première partie d'informations.

Mais tout d'abord, je tiens à préciser quel est le but de ces informations que l'on vous demande dans le formulaire. Ce formulaire va nous servir à préparer une procédure de notification concernant les noms – les noms des pays et des territoires, non pas au niveau des codes ccTLDs. Ce n'est pas une opportunité pour ajouter quelque

chose à la protection qui est prévue, qui se trouve dans la spécification # 5 du Contrat de registres. Et cette spécification est assez – un peu complexe, car elle comporte trois listes de noms de pays de territoires. C’est une spécification qui est assez longue, ces listes – certaines de ces listes sont un peu longues et c’est pour cela que j’aimerais revoir le formulaire, tel qu’il existe aujourd’hui.

Sur la première colonne – s’il vous plaît, un peu plus en arrière... s’il vous plaît. Merci, Julia.

Alors, sur la première colonne, on retrouve le nom du pays ou du territoire en anglais. C’est au singulier. Et le singulier est là pour une bonne raison. Parce qu’on cherche à identifier le pays et cela va s’appliquer à toutes les versions de ce nom de pays qui peuvent apparaître dans les différentes listes.

Permettez-moi de vous donner un exemple. S’il y a un nom court qui est le nom formel dans la langue nationale, il y a après les versions dans les six langues des nations unies du nom court et du nom long du pays. Donc, nous préférons avoir un seul nom de pays dans la colonne que vous trouvez à gauche.

Donc, après, vous avez d’autres options que nous avons prévues. Par exemple, dans la deuxième colonne, « indiquez si le gouvernement en question nécessite ou pas une notification » ou bien, la troisième colonne concerne les gTLDs de marques. Et la précision est donnée au pied de la page. Donc, s’il y a d’autres versions du nom de pays, cela peut figurer dans la troisième colonne. Par exemple, un pays qui ne

souhaite pas être notifié lorsque le nom du pays est utilisé dans des gTLDs de marques. Ça peut être une option. Il peut y avoir donc d'autres exclusions qui peuvent apparaître.

Et finalement, le contact. Donc, fournir l'information de contact d'une personne, non pas le représentant du GAC. Et ce que j'ai voulu faire ici, c'est de suivre les présentations que vous avez envoyées et les concentrer sur une ligne par pays, au lieu de faire la liste de toutes les variantes, les diviser par des barres obliques. Donc, vous voyez qu'il y a une version # 5 de cette liste qui est en cours de préparation. Et j'ai aussi exclu toutes les entrées de codes de pays. Certains d'entre vous m'ont envoyé les noms de code du pays, les lettres de code du pays, mais ce n'est pas le but.

Alors, si le président me le permet, je vous propose de voir le formulaire que la Suisse nous a envoyé. Alors, si Julia, de faire défiler sur l'écran le formulaire.

Voyez donc un exemple de formulaires qu'ils ont reçus. Nous avons la Suisse sur une ligne et il y a aussi « cliquez » — ils ont cliqué les gTLDs de marques. Il y a des remarques sur le formulaire qui ont été ajoutées. La Confédération suisse, c'est-à-dire la version formelle du nom de « Suisse » ou la même option pour les TLDs de marques. Et plus en détail, on voit que cela s'applique à la Confédération suisse en français, la traduction de « Confédération suisse » en allemand, en roman, une langue dont très peu de gens parlent – et certainement pas moi —, et finalement on a suisse. Ce qui est intéressant parce que ce n'est pas vraiment le nom du pays. Et puis, qu'est-ce que je fais?

Ben, je le mets dans une même ligne, je divise avec des lignes obliques, mais ce serait suffisant – ça aurait été suffisant d’avoir Suisse, Switzerland, non pas « Confédération suisse », mais « Suisse ». Parce que ce n’est pas une option d’ajouter des éléments à cette liste.

Et en ce qui concerne le nom court du pays dans les cinq langues des Nations unies, cela est prévu, cela est prévu dans la quatrième colonne. Et on a donc cette liste où on peut les mettre. Cela est déjà couvert. Ce n’est pas nécessaire d’avoir ces informations-là.

Ce que je suggère, donc, c’est d’un côté, de continuer à m’envoyer ces informations, les gens qui n’ont pas encore envoyé ces formulaires, merci de les envoyer. Deuxièmement, on va essayer de les harmoniser, d’harmoniser toutes ces informations et de les simplifier en utilisant le nom en anglais suivi par la liste des noms, du nom du pays dans les registres du GAC. C’est une façon simple de résoudre cela. Le nom du GAC – sur la liste des membres du GAC.

Et il y a des colonnes qui concernent les différents domaines où la protection devrait être assurée. Et cela, donc, précise quelle est l’intention dans la liste et quelles sont les prévisions ou les dispositions que nous prévoyons de mettre en place et qui sont liées à la spécification # 5.

Pour pouvoir préciser ces informations et pouvoir harmoniser tout cela – mais il y a un autre élément dont je n’ai pas encore parlé, mais qui est très important. Quand on parle de territoires, cela ne concerne pas une région d’un pays, mais les noms de territoires dans la liste qui

apparaît dans la liste 3166. Et en ce sens, il y a plus de territoires que de pays. Certains territoires ont un certain degré d'indépendance, mais se trouvent sous la souveraineté d'un pays, par exemple. Par exemple, la France, on a des exemples; le Royaume-Uni, on a des exemples; la Finlande. Et cela – ces territoires ne sont pas couverts dans la liste de toutes les langues des Nations Unies, mais ils sont couverts par la spécification # 5. S'ils ne figurent pas sur la liste, on suppose qu'une notification est nécessaire si un registre souhaite utiliser ces noms au second niveau. Alors, le fait d'en faire la liste est une option. Le Royaume-Uni a commencé à en faire une liste. Et nous allons donc les ajouter à la fin de cette liste pour que ce soit très clair. Et il est important, donc, que vous utilisiez la cinquième colonne pour introduire les informations de contact de la personne qui doit être notifiée. Ça peut être quelqu'un du pays qui a la souveraineté ou bien d'une personne qui appartient au territoire lui-même.

Je sais que mon explication a été un peu longue, mais nous essayons de faire quelque chose de simple. Mais quand on commence à approfondir, on reçoit des réponses très élaborées. Il y a toujours des complications, bien sûr.

Je suggère donc de continuer à développer cette liste. Je vous prie de m'envoyer des informations. Je vais préparer une liste simplifiée à la fin du mois de juin. Je vais l'envoyer à la liste des membres du GAC pour que vous puissiez l'examiner, jusqu'à la mi-juillet. Voilà ma proposition, Monsieur le Président. Merci de m'avoir permis d'expliquer tout cela.

THOMAS SCHNEIDER: Pour essayer de résumer ce qui a été dit, c'est important d'avoir vu un cas concret pour que vous puissiez voir ce que cela implique. Donc, il y aura une liste, une colonne où il y aura le nom « Suisse » et le reste, ce n'est pas nécessaire parce qu'on dit déjà que ce nom couvre tous ses autres noms traduits et cela pour pouvoir avoir ou parvenir à avoir une liste qui soit claire.

Est-ce que j'ai bien compris, Olof?

OLOF NORDLING : Oui, très bien. Merci de l'avoir résumé.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. Je pense que c'est une bonne suggestion, celle qui a été faite par Olof parce qu'on ne savait peut-être pas tout comment compléter ce formulaire. Donc, c'est important d'avoir une extension de la date butoir pour présenter ces informations à Olof. Donc, jusqu'au 15 juillet, je vous prie donc de le faire.

Maintenant, vous avez la parole, si vous avez des questions, des commentaires, si vous voulez des précisions supplémentaires.

L'Allemagne, s'il vous plaît.

ALLEMAGNE:

Merci beaucoup, Olof, d'avoir présenté cette explication et d'avoir préparé ce document. C'est un petit peu compliqué à mes yeux si nous devons cliquer, si les noms sont vraiment protégés conformément au guide de candidature. Je voudrais savoir ce qui est protégé, si on a plus d'un mot sur la liste. Parce que si le nom d'un pays officiel comporte plus d'un mot, par exemple « République fédérale d'Allemagne », est-ce que cela implique qu'il n'y a qu'un seul mot qui est protégé ou il y a des différences entre les différents mots? S'il y a, par exemple, des espaces ou il y a des traits. Je voudrais savoir ce qui est vraiment protégé s'il y a plusieurs mots ou noms d'un pays.

Et puis, je voudrais savoir par rapport au délai, vous avez dit qu'on pouvait compléter cette liste jusqu'au 15 juillet.

Je peux vous donner une explication de notre point de vue. Nous avons discuté pour savoir si nous voulions ouvrir complètement la possibilité d'utiliser double nom d'« Allemagne » dans le système du gTLD. Nous avons eu des discussions internes et certaines préoccupations ont été soulevées. C'est pourquoi nous voulons poursuivre ces discussions, pour voir comment ces délégations de noms de pays « Allemagne » pourraient se faire à l'avenir. Et c'est pourquoi, à l'avenir, nous pourrions revenir pour ouvrir complètement la possibilité d'utiliser le nom de notre pays. Peut-être dans six mois ou dans un an, nous pourrions revenir sur ce que nous avons dit sur la liste. Et cela irait à l'encontre des délais qui ont été établis.

THOMAS SCHNEIDER: Juste pour répondre à la première question, cette liste serait une liste évolutive, bien sûr, à un moment donné. Mais à un moment donné, il faut dire: « On arrête là. » Nous ne pouvons pas travailler en permanence sur cette liste. Il faut pouvoir la donner à ceux qui en ont besoin. Mais cela n'empêche que l'on puisse mettre à jour cette liste de temps en temps, en envoyant une notification, par exemple, disant: « Tel pays a décidé qu'il ne doit plus être notifié. », etc. Mais à un moment donné, il faut arrêter l'élaboration de cette liste et la rendre publique. Voilà la proposition.

Olof, vous pouvez répondre à la deuxième question par rapport au nombre de mots d'un nom de pays, etc.?

OLOF NORDLING: Merci beaucoup, Thomas. Ce n'est pas une histoire sans fin, mais il faut pouvoir avancer sur cette question pour la série actuelle, car c'est une question assez urgente. Mais bien sûr, il faut envisager ce qu'on fera à l'avenir. En ce qui concerne votre question à savoir comment un nom composé de plusieurs noms, le nom d'un pays composé de plusieurs mots, pourrait être protégé. Vous ne pouvez pas avoir un espace blanc dans les noms de domaine. Alors, qu'est-ce que vous faites? Y'aura-t-il un trait entre ces mots? Entre *Bundesrepublik* et *Deutschland*. Et je dirais que par exemple, pour le cas de votre pays, cela pourrait comporter un trait. Mais si j'étais un registre, je dirais: « Cela n'est pas tout à fait identique au nom formel du pays parce qu'il y a un trait. » Donc, je pense qu'on pourrait retrouver des cas comme ça où ce ne serait pas évident de donner une réponse. Il y a pas mal

d'exemples où cela a été résolu, mais je n'ai pas une bonne réponse à vous donner par rapport à cela. La seule réponse que j'ai, c'est qu'avant d'avoir *Bundesrepublik Deutschland* au second niveau, vous allez commencer par *Deutschland* ou *.DE*. Cela d'un point de vue pratique. Parce que c'est beaucoup plus court.

Alors, je ne vous ai pas donné une réponse complète.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci, Olof. Tout d'abord, nous avons eu certaines expériences par rapport à cela avec les marques déposées. Je vous dirais que ce n'est pas à nous de rentrer dans le détail de définir ces éléments, car cela est bien réglementer au niveau de la spécification qui figurent dans le Guide de candidatures. On sait que c'est à l'ICANN de préciser ce que cela veut dire.

C'est pour cela que si nous demandons à chaque gouvernement de faire la liste de tous les noms qu'ils pensent qui devraient être couverts, comme l'exemple qu'on a donné, il peut y avoir des erreurs et il va falloir vérifier tout cela, et cela peut rendre tout cela très confus. Limitons-nous à une seule version et faisons référence à la source où les autres versions sont listées. Je pense que c'est la façon la plus facile d'agir, car le GAC n'a pas de compétences pour définir ce qui est protégé ou pas. Donc, je vous suggère de garder une seule ligne, de faire référence à la liste applicable. Donc, les personnes qui sont intéressées pourront consulter cette liste. Parce que peut-être

qu'ils veulent utiliser non seulement une liste, mais plusieurs – non pas un seul nom de pays, mais plusieurs.

CTU.

CTU: Merci, Monsieur le Président. L'Union des Télécommunications des Caraïbes. Je veux poser une question pour avoir une précision. Si j'appartiens à un pays qui ne veut pas être exclu, je dois présenter ce formulaire?

THOMAS SCHNEIDER: Non, vous n'êtes pas obligé de le faire. Ceux qui ne veulent pas fournir cette information, nous allons savoir de façon implicite qu'ils veulent être notifiés, mais vous pourriez peut-être compléter le formulaire. Par défaut, de façon implicite, nous dirons que l'on va établir le contact avec le représentant du GAC parce que c'est le contact qui apparaît dans la liste de l'ICANN et auquel on peut accéder dans le registre. Mais si vous voulez indiquer quelqu'un d'autre, vous devrez signaler cela. Parce que le représentant du GAC ou quelqu'un d'autre dans le ministère, qui est responsable de la protection de ce nom de pays ou ce nom de territoire... Bon, dans ce cas-là, vous n'êtes pas obligé de compléter le reste, mais vous devez compléter la dernière colonne par un nom et en expliquant comment on peut identifier et contacter cette personne. Merci.

Maintenant, Chen Chung-Shu demande la parole.

CHEN CHUNG-SHU :

Merci, Monsieur le Président. J'ai une suggestion très modeste à faire, très humble, parce que – par suite de la situation à laquelle doivent faire face beaucoup de pays, beaucoup de gouvernements, beaucoup d'autorités. L'objectif ultime de la spécification # 5 et de la section # 4 dans le Contrat de registres, l'on estime qu'il faut protéger tous les pays et tous les noms de pays et de territoires. Nous suggérons donc que le GAC propose à l'ICANN d'élargir la portée de cette liste. Au-delà de celle – de la liste ISO3166, comme Olof l'a dit, en général, il s'agit de listes qui sont claires, mais qui ne couvrent pas toutes les possibilités, au moins pour les pays où il y a plus d'une connotation pour un pays ou plus d'un pays qui ne serait pas membre des Nations unies. L'ICANN devrait donc considérer d'élargir la portée de la protection existante, elle pourrait ajouter une précision supplémentaire à la spécification # 5, dans la section 4.1 de cette spécification # 5 du Contrat de registres, ou bien d'une manière différente en explicitant le pays respectif ou l'autorité gouvernementale et le code. Une fois que l'on aura vu apparaître ces noms en anglais et que l'on aura le nom du territoire tel qu'il apparaît dans l'ISO3166, une liste. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci. Nous avons un cadre définissant ce type de disposition, mais je crois que nous tous – et le GAC aussi –, lorsque nous parlons de révisions de cette série et de l'établissement d'un cadre pour les prochaines séries, nous pouvons soulever des questions de ce type, si le GAC ou d'autres instances de l'ICANN veulent le faire. Nous allons

donc prendre note de cela aussi parce qu'au moment où la deuxième série commencera, nous voudrions peut-être vouloir voir le cadre approprié et il faut en tenir compte pour protéger les noms ou quelque chose comme ça.

Excuse-moi, j'ai oublié le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI:

Merci, Monsieur le Président. Nous devons répondre de façon aussi exhaustive que possible parce que nous avons plusieurs territoires à protéger, aussi bien dans le Royaume-Uni, il y a l'Irlande du Nord qui a son propre gouvernement. Et, bien sûr, il y a des consultations en ce moment que nous avons établies avec eux. Mais ce que je veux dire, c'est que ce que nous faisons est très important et que cela soutient et souligne l'importance d'être un membre du GAC. Parce que je ne sais pas ce qui arrive avec les pays, les territoires qui ne sont pas membres du GAC. Je ne sais pas si c'est un thème dont quelqu'un s'occupe, mais c'est bien de savoir que Maurice et Kiribati sont les nouveaux membres et qu'ils portent le nombre de membres du GAC à 152. Mais il y a des régions qui ne sont pas représentées au sein du GAC. Et même dans cette région, je crois que l'Équateur n'est pas représenté au sein du GAC. Ce serait donc utile pour les collègues ayant de contacts avec ces gouvernements-là de leur transmettre l'importance et des raisons d'appartenir au GAC en tant que membre. C'est une décision importante prise sur les noms des pays et, etc. je veux donc souligner ce point dans le contexte de ce débat. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Bon, c'est un débat que nous avons eu auparavant et le GDD et tous ceux qui travaillent sur ce thème au sein de l'ICANN, il y a des canaux – c'est surtout les missions diplomatiques – donc, des canaux permettant à ceux qui ne sont pas membres du GAC pour avoir une notification sur les demandes concernant les listes de pays et de territoire. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette liste?

L'Espagne.

ESPAGNE: C'est quelque chose qui concerne la procédure. Dans le document présenté par ACIG, les personnes responsables – ce qui a été présenté dans l'espace public du site Web de l'ICANN, on a inclus certaines adresses électroniques... Je ne sais pas si l'on ne pourrait pas éviter d'avoir cela sur l'espace public pour éviter les pourriels. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Oui, bien sûr.

Maintenant, je donne la parole à Olof.

OLOF NORDLING : Oui, l'idée est que les adresses électroniques qui apparaissent dans la liste de contacts soient présentées dans la liste que nous allons présenter au personnel du GDD, mais pas pour que ces adresses

électroniques apparaissent sur la liste publique. Les noms, bien sûr, ils peuvent être présentés, mais pas les adresses électroniques parce que nous nous sommes aperçus auparavant qu'il fallait, enfin, les faire disparaître de l'espace public du site Web.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci, Olof.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou d'autres questions?

Je crois que quelqu'un lève la main...

Il y a trop de têtes au milieu qui ne me permettent pas de voir... c'est la Chine, voilà.

CHINE :

Merci beaucoup.

Bonjour à tous. Premièrement, je voudrais voir que nous avons participé auparavant à tout ce travail. Nous avons soutenu l'ICANN pour l'établissement de ce mécanisme formel afin que l'ICANN soit au courant des positions de chacun des gouvernements.

La Chine a rempli ce formulaire et nous menons à bien une recherche beaucoup plus importante à ce sujet. À l'heure actuelle, en ce qui concerne la Chine .CN, nous voyons un peu comment nous allons aborder la question. Nous en sommes à l'étape de discussion du débat entre nous et nous avons établi un rapport avec d'autres formulaires.

Nous supposons que nous n'allons pas aborder ceci à ce point du second niveau.

Nous espérons donc que le .CN ne sera pas ouvert en ce moment.

Merci.

Excusez-moi, un autre point dont je voudrais parler. Ce formulaire qui apparaît sur l'Internet, nous n'avons pas vu et nous ne sommes pas sûrs si nous avons reçu la liste la plus actuelle. Merci.

THOMAS SCHNEIDER:

Il se peut qu'Olof puisse préciser ceci. Comme cela a été dit auparavant, ce processus concerne les noms des pays et noms de territoires, pas les codes à deux lettres des pays. Cette partie du processus est close, est déjà close. L'année dernière, nous avons fini cette partie de travail en 2014. À ce moment-là, nous avons établi un mécanisme pour cela. Il se peut qu'Olof puisse vous donner les précisions. Mais ce processus ne concerne pas les codes à deux lettres de pays, cela concerne les noms de pays et les noms de territoires.

OLOF NORDLING :

Oui. En 2014, cela avait été conçu après la demande de RSEP, reçue par l'ICANN quant à la publication des codes à deux lettres. Ensuite, nous nous sommes aperçus que le GAC n'avait pas suffisamment de temps pour gérer toutes ces notifications. Il y a eu donc une modification qui a été apportée pendant la réunion de Singapour et ensuite, il y a eu la notification des candidatures individuelles ou des

demandes individuelles de chacun des pays. À moins d'avoir des candidatures supplémentaires de ce type – et cela pourrait se produire –, ce processus est déjà terminé.

Nous en sommes donc à la deuxième étape. Nous nous centrons que sur les noms de pays et sur les noms de territoires en ce moment.

Quant à la question sur la version la plus récente où le recueil le plus actuel sur ces entrées, c'est celle qui a été distribuée l'année dernière et la version 4, et c'est celle que j'ai vue, j'ai envoyée, pardon, hier. L'on a ajouté des données à partir de ce moment-là, donc nous en sommes à l'étape de préparation de la version 5, mais elle n'est pas encore terminée. C'est pour cela que nous ne l'avons pas envoyée. C'est ce qui va être fait d'ici un certain temps.

THOMAS SCHNEIDER:

Bien. Pour rappeler la question des codes à deux lettres, le processus a commencé en 2014, mais après la demande faite par le GAC pour que la période originale de notifications donnée aux gouvernements, en ce sens que ce n'était pas suffisante. En février, le Conseil d'administration a décidé que cette période allait être composée de trente jours de plus. Donc, nous avons 60 jours. S'il y a de nouvelles candidatures qui sont présentées avec cette période de notifications de 60 jours pour les gouvernements, nous pouvons nous y attendre encore. J'espère que ma réponse sera suffisamment précise.

Maintenant, les Pays-Bas.

PAYS-BAS :

Merci, Monsieur le Président.

Ce que je suggère, c'est peut-être d'indiquer ces deux thèmes dans un document du Secrétariat parce que nous avons beaucoup d'informations ici, nous parlons de différentes procédures pour les codes à deux lettres et pour les noms de pays. Cela nous permettrait d'écouter le temps consacré à la discussion. Si nous pouvions présenter ça sur un document bref sur les discussions, nous éviterions les malentendus. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci, les Pays-Bas. Nous en prenons note. Le secrétariat va reprendre tous ces documents d'informations et il va les diffuser d'ici peu.

Donc, d'autres commentaires, d'autres questions?

S'il n'y a pas de commentaires ni de questions, je crois que nous pouvons finir la première journée de notre réunion – ah oui, oui, nous avons oublié — je pense que cinq fois, nous avons oublié de dire certaines choses, mais on vient de nous les rappeler. La première, c'est un aide-mémoire pour que vous mettiez dans les feuilles qui ont été, enfin, distribuées, qui sont collées au mur à côté de l'entrée, pour que vous puissiez obtenir le prix grâce à votre participation dans cette réunion. Et Tracey voudrait peut-être vous faire un commentaire sur le deuxième point. Nous avons reçu une invitation pour que certains membres du GAC disponibles puissent être, enfin – faire l'objet de

vidéos expliquant – où ils expliqueraient pourquoi ils participent au GAC. Cela concerne aussi notre forum ouvert ainsi que les éléments de communication dont nous disposons avec d'autres parties de l'ICANN, ainsi qu'avec d'autres parties qui ne sont pas membres du GAC.

Je cède la parole à Tracey pour qu'elle puisse vous commenter quels en sont les détails.

TRACEY HIND:

Merci, Monsieur le Président.

Oui. À partir de la discussion de décembre 2014 du forum ouvert du GAC, il y a eu recommandations concernant le fait qu'un certain nombre de membres du GAC pourraient être, enfin, présents dans une vidéo très courte, et cette vidéo, qui serait faite par une personne de l'ICANN, de l'équipe de communication de l'ICANN; cette personne poserait des questions aux membres du GAC et ensuite, cette vidéo serait téléchargée vers le site Web de l'ICANN. Les questions ou les thèmes de la vidéo seraient les suivantes : « En tant que membre du GAC, qu'est-ce que vous faites pour vous préparer pour les réunions? », « Quelles sont les consultations que vous établissez avec les différentes parties prenantes au sein de votre gouvernement? » et ensuite, « Comment êtes-vous parvenus à ces forums pour pouvoir participer en représentant votre gouvernement? » et « Quelle est la valeur pour vous de ces réunions? ». Deuxièmement, « Est-ce que votre gouvernement estime que votre participation – que la participation au GAC est importante? Quelles sont les perceptions de votre

gouvernement en matière de politiques publiques faites par le GAC? », « Est-ce que ce processus est important pour votre gouvernement? » Et troisièmement, « En tant que membre du GAC, qu'est-ce que vous faites pour tirer le plus grand profit de ces réunions? » Cela va aider surtout ceux qui viennent d'arriver dans les réunions.

Voilà les trois questions qui seraient proposées par le personnel de l'ICANN qui ferait la vidéo. Ce n'est pas très difficile à y répondre, mais bon, pour que vous sachiez déjà de quoi on pourrait parler.

L'ICANN m'a demandé si nous pourrions commencer avec ce processus dans la matinée du mardi, du mercredi, du jeudi avec des volontaires, avec cinq volontaires des différentes régions, des différentes langues, des différents genres. Vous pourriez faire – vous pourriez participer dans la vidéo dans votre propre langue et pas en anglais, si vous ne parlez pas de façon fluide l'anglais. C'est pour vous encourager à vous exprimer. Donc, nous voudrions savoir si cela vous intéresse de faire partie de ces vidéos où l'on expose l'importance de la participation au GAC et ce que cela représente pour le gouvernement national.

Et nous présenterions sur le site Web de l'ICANN, mais seulement si vous êtes d'accord. Si vous y participez, si vous n'êtes pas d'accord sur le contenu de la vidéo ou si n'aimez pas la vidéo et que le gouvernement ne vous a pas autorisé à le faire, la vidéo ne sera pas téléchargée sur le site Web de l'ICANN. Si vous voulez faire partie de ce processus, veuillez envoyer un courriel au Secrétariat du GAC pour dire que vous êtes intéressé à participer à ces vidéos, pour que nous

puissions établir le contact avec et qu'il y ait un rapport qui soit établi avec l'ICANN.

Les cinq premières personnes qui voudront y participer, ces cinq premières personnes pourront le faire de façon sûre parce qu'elles auront obtenu l'approbation de leur gouvernement.

Nous allons ensuite voir à quel moment les vidéos seront faites, mais je crois que je n'ai rien oublié.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci, Tracey.

Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires?

Et bien sûr – oui, le Royaume-Uni?

ROYAUME-UNI:

Non, une petite question rapide. Tracey, vous l'avez peut-être dit, cette vidéo est assez courte, non? Deux-trois minutes, cinq minutes?

TRACEY HIND:

Oui, c'est bref. C'est une vidéo de cinq minutes, mais le temps pour le tournage serait peut-être d'une quinzaine de minutes.

THOMAS SCHNEIDER:

Est-ce qu'il y a d'autres questions?

S'il n'y a plus de questions, voyons s'il y a des volontaires. Veuillez vous rapprocher du Secrétariat, faites savoir vos intentions à Tracey.

C'était cinq volontaires, c'est ça?

TRACEY HIND: Oui. Cinq entretiens.

THOMAS SCHNEIDER: Si nous en avons 20, nous allons faire une mise aux enchères. Et si nous n'avons que deux ou trois, nous allons commencer à présenter des mesures d'incitation. Voilà.

Je voudrais sur cela, céder la parole à Tom en premier lieu et puis à Olga pour qu'ils, enfin, fassent quelques annonces.

Tom, vous avez la parole.

TOM DALE : Merci, Thomas.

J'hésite à parler encore une fois du vote électronique, le vote en ligne, après la discussion qui a eu lieu cet après-midi, mais je dois l'aborder parce que ce n'est pas en rapport avec les procédures du GAC. Affilias, le registre principal, comme vous le savez, voulait faire une présentation très courte devant le GAC par rapport aux nouveaux gTLDs, mais nous n'avons pas suffisamment de temps dans notre ordre du jour pour inclure cette présentation.

Cependant, ils ont proposé de présenter cette information aux membres du GAC demain. Affilias est l'un de ceux qui soutiennent le contrat pour les nouveaux registres avec les nouveaux gTLDs .VOTE et .VOTO. Et ils sont intéressés à se servir de noms de pays dans ces deux domaines .VOTE et .VOTO, et ils pensent à introduire des protections pour que les fonctionnaires gouvernementaux, les candidats, les personnes qui votent et qui sont intéressées à avoir une information à cet égard puissent y accéder – qu'ils puissent accéder à un Wiki. Donc, si cela vous intéresse, si vous voulez poser des questions à Affilias, sur .VOTE et .VOTO, ils seront là hors de cette salle, demain matin, et ils vont répondre pendant les pauses. Donc, si vous avez des questions à propos de .VOTE et .VOTO et sur les procédures qui ont été prévues pour aborder ce point avec les gouvernements et les utilisateurs de ces domaines, vous pouvez aller les contacter.

Le deuxième point que nous voudrions revoir très rapidement avec vous concerne les thèmes qui seraient inclus dans le communiqué, au moins jusqu'à présent. Premièrement, en ce qui concerne les principes opérationnels, je ne suis pas sûre du fait que l'on veuille inclure ou pas la décision d'avoir cinq vice-présidents. Ce ne serait pas un avis, mais une simple présentation d'informations et de montrer que le GAC est d'accord pour augmenter le nombre de vice-présidents. S'il n'y a pas d'accord là-dessus, je pense que ce n'est pas important d'inclure cela dans la version, enfin, préliminaire. Pour le moment, il faut attendre les discussions avec le Conseil d'administration, mais j'ai cru comprendre que non, nous préparerions pour la version préliminaire de la réponse de Tom au Conseil d'administration, ainsi

que la lettre la plus récente que nous avons reçue du Conseil d'administration en ce qui concerne la discrimination ou les dispositions pour éviter la discrimination, anti-discrimination. Donc, nous pourrions peut-être commencer à réfléchir sur le texte à inclure dans le communiqué à cet égard. J'ai cru que comprendre que les États-Unis et la Commission européenne s'en occupe par rapport à la réunion avec le Conseil d'administration, mais cela n'aura lieu que mercredi.

Par rapport aux OIG, le GAC a indiqué que nous pourrions inclure un texte indiquant que le GAC continue à travailler pour les autres, lesdits problèmes entre la GNSO et l'avis du GAC et cela devait être présenté dans le communiqué. J'ai cru comprendre que le CDE, et au nom des OIG, travaille là-dessus.

Par rapport aux noms de pays – en deuxième lieu, nous avons parlé de tout ce qui concerne la mise en œuvre, mais je ne suis pas sûr que le matériel disponible, la documentation disponible ne soient pas suffisante pour le communiqué. Mais si vous avez d'autres commentaires à faire, ce serait intéressant.

De toute façon, certaines de ces questions seraient incluses.

THOMAS SCHNEIDER:

Quant à la présentation d'Affilias, cela concerne la discussion sur les noms de pays et les noms de territoires au deuxième niveau. Cela vous permet d'échanger des expériences sur l'utilisation et tout cela. Donc,

ce n'est pas une question liée à la promotion, mais plutôt à l'information pour contribuer au débat que nous avons eu.

En ce qui concerne le communiqué, je ne sais pas si l'on doit parler de notre travail sur la liste de notifications. Ce que nous pouvons faire, c'est inclure un texte qui dise que nous travaillons sur cette liste, que nous faisons des progrès par rapport à cette liste et peut-être parler de notre délai du 15 juillet pour que les gens soient au courant si vous voulez le faire.

OLOF NORDLING :

Un petit commentaire. Il y a deux parties dans le communiqué. Il y a l'avis au Conseil d'administration et je ne crois pas que ce que nous avons en ce moment en ce qui concerne la liste des noms puisse être appelé un « avis ». Mais bon, on a une deuxième partie de ce communiqué où cela pourrait être ajouté.

THOMAS SCHNEIDER:

Êtes-vous d'accord pour ajouter une ou deux lignes par rapport au travail que nous faisons par rapport à cette liste dans le communiqué?

Je vois qu'il n'y a pas d'objections. Cela sera inclus dans la version préliminaire, qui vous sera distribuée.

Je vais maintenant donner la parole à Olga – non, excusez-moi, Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI: Je voulais annoncer quelque chose pour nos collègues du Commonwealth. Est-ce que je peux le faire maintenant?

THOMAS SCHNEIDER: Puisque vous avez la parole, allez-y.

ROYAUME-UNI: Je veux informer nos collègues du GAC qui représentent le Commonwealth que nous allons avoir une réunion à 12 h 30, mardi. C'est une réunion ouverte. C'est de 12 h 30 jusqu'à 13 h. Tout le monde peut y participer. C'est pour parler de la conférence sur la cybersécurité qui a eu lieu à Londres et d'autres initiatives liées à la cybersécurité et les événements en novembre au Brésil. C'est une séance ouverte, donc, pour parler de ces points que je viens d'invoquer.

Je peux utiliser – je pense qu'on pourrait utiliser cette salle une fois que le GAC aura fini de travailler. Tom, pourrait-on utiliser cette salle après – pendant la pause du déjeuner? Peut-être qu'il faudra confirmer cela après...

Très bien. C'est une opportunité pour nos collègues du Commonwealth de se réunir. Les organisations des télécommunications sont des observateurs et je vais présider une réunion en leur nom.

THOMAS SCHNEIDER: On vient de me dire que vous aurez la salle disponible pour cette réunion.

Merci.

Olga, la parole est à vous.

OLGA CAVALLI: Ce matin, je vous ai envoyé une invitation de l'Autorité fédérale des TIC, récemment créé en Argentine. Nous invitons donc les membres du GAC et les observateurs à un coquetel dans un bâtiment historique pour l'Argentine, bâtiment du ministère des Affaires étrangères qui est ici, tout près. Vous êtes tous invités. C'est mardi à 19 h; vous êtes invités jusqu'à 21 h 30. J'ai besoin de vos confirmations et vos numéros de pièce d'identité. Certains d'entre vous m'ont déjà répondu. J'ai une liste de 29 personnes et de pièces d'identité – numéro de pièces d'identité, mais il faudrait compléter cette liste. Ce bâtiment a des mesures de sécurité plus ou moins importantes, c'est pour cela qu'on va vous demander votre numéro de pièce d'identité.

J'espère que vous allez nous rejoindre mardi dans ce coquetel. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci, Olga.

S'il n'y a pas d'autres annonces ou de questions, nous allons nous arrêter pour aujourd'hui. Nous allons utiliser le temps dont nous disposons pour préparer notre travail de demain. Ceux qui n'ont pas

encore appris la proposition par cœur, je vous invite donc à le faire.
Nous allons donc nous retrouver à 9 h 30 – 7 h 30, pardon, là, juste à côté.

Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]